

Le 09 janvier 2015
A Saint-Genis-Laval,

PROCÈS-VERBAL

**SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU MARDI 6 JANVIER 2015**

PARTICIPANTS

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT (à partir du point 6), François VURPAS (à partir du point 3), Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROsSEAU (à partir du point 4), Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

EXCUSÉS

Marylène MILLET, François VURPAS (jusqu'au point 3), Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 6), Olivier BROsSEAU (jusqu'au point 4), Anne-Marie JANAS

ABSENTS

POUVOIRS

Marylène MILLET à Yves GAVault, Olivier BROsSEAU à Mohamed GUOUGUENI (jusqu'au point 4), Anne-Marie JANAS à Roland CRIMIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

Le Maire présente à l'ensemble de ses conseillers et du public ses meilleurs vœux pour l'année 2015 qui sera une année d'actions et une année dynamique pour la commune.

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2014.

Monsieur le Maire : « *Il semblerait qu'on ait attribué des propos à Madame ALBERT-PERROT qui ne sont pas les siens, ou vice-versa* ».

C. ALBERT-PERROT : « *Page 24, ce n'est pas moi qui ai parlé.*

Page 23, il y a une phrase qui me semble compliquée. Est-ce qu'on peut enlever « de ce qui sera pertinent de réaliser » ? par « Nous souhaiterions vous rappeler que nous sommes demandeurs des statistiques » ?

Page 13, il ne s'agit pas d'un conservatoire national mais « un conservatoire à rayonnement régional » ».

Monsieur le Maire : « *Ces modifications seront apportées au procès-verbal* »

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.

2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte-rendu des décisions n° 2014-089 à 2014-099

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2014-089	Accord-cadre n° AC/66 Constitution d'un fonds de DVD pour la Médiathèque - avenant n° 1 de prolongation	L'accord-cadre relatif à la constitution d'un fonds de DVD pour la Médiathèque a été respectivement attribué pour ses deux lots aux sociétés COLACO et ADAV. Or en raison de difficultés organisationnelles liées au déménagement des services de la Médiathèque durant la rénovation de cette dernière, les services utilisateurs n'ont pas pu utiliser pleinement cet accord-cadre pour la constitution de leur fonds de DVD. Aussi la présente décision vise à prolonger la durée d'exécution de cet accord-cadre de 4 mois supplémentaires, soit du 1 ^{er} janvier 2015 au 30 avril 2015.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2014-090	Nouveau tarif Festival Télérama 2015	Considérant que le cinéma La Mouche participe au Festival Télérama qui aura lieu du 21 au 27 janvier 2015, la présente décision vise à appliquer le tarif de 3,50 euros la place. Sur présentation du "pass" figurant dans le magazine, l'hôtesse de caisse donnera une carte valable pour deux personnes durant toute la manifestation.
2014-091	Acte modificatif de la régie de recettes du bar de La Mouche	L'activité du bar de La Mouche n'est pas régulière et la régie encaisse peu de recettes. La présente décision vise donc à modifier la périodicité des versements mensuels de l'encaisse, en trimestriels. De plus, par souci de simplification, la caisse enregistreuse, devenue obsolète, sera remplacée par un carnet à souche.
2014-092	Marché n° 14/29 Travaux de réhabilitation du futur poste de police municipale de Saint-Genis- Laval - Déconstruction	Le bâtiment propriété de la Ville et situé au 36 rue Pierre Fourel va être réhabilité par l'équipe de maîtrise d'œuvre menée par le Cabinet VINDRY afin de devenir le futur poste de police municipale. Une consultation a été lancée afin de désigner un prestataire pour le désamiantage de ce bâtiment et un pour la déconstruction. Or le lot "déconstruction" a été déclaré infructueux. Aussi ce lot a été relancé et quatre candidats ont remis une offre. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse des offres, à retenir le candidat SRE comme attributaire de ce marché pour un montant de 38 400 euros HT.
2014-093	Travaux de rénovation et de restructuration de la médiathèque : lot 3 "Étanchéité" - Déclaration d'un sous-traitant	Les marchés de travaux relatifs à la réhabilitation de la médiathèque ont été attribués par décision 2014-034 du 10 juin 2014. L'entreprise COUVRACIER a été retenue pour le lot 3 "Étanchéité" pour un montant de 81 617.30 euros HT. Cette entreprise propose un sous-traitant, la société SOUCHIER SAS, pour la pose de lanterneau de désenfumage, de pare-soleil et asservissement, pour un montant de 43 069.31 euros HT. La présente décision vise à agréer la sous-traitance au regard du dossier complet transmis par l'entreprise titulaire.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2014-094	<p>Marché n° 14/28</p> <p>Maîtrise d'œuvre de l'aménagement intérieur du hall de La Mouche</p>	<p>La ville de Saint-Genis-Laval projette de faire évoluer l'aménagement intérieur de la Mouche, salle de spectacle et de cinéma (hall d'accueil, salle Gayet, bureaux, déambulateur, mezzanine) et a lancé une consultation en procédure adaptée restreinte en ce sens. 8 candidatures ont été remises et 3 d'entre elles ont été invitées à remettre une offre. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse des offres, à attribuer le marché relatif à la maîtrise d'œuvre de l'aménagement intérieur de La Mouche pour un montant d'honoraires de 14,70% du montant des travaux estimé à 400 000 euros HT à l'agence d'architecture PLAYTIME.</p>
2014-095	<p>Marché n° 14/30 Travaux de réhabilitation du futur poste de police municipale de Saint-Genis-Laval</p>	<p>Une consultation comportant 11 lots a été lancée en vue des travaux de réhabilitation du futur poste de police municipale de Saint-Genis-Laval dont le maître d'œuvre est le groupement mené par le cabinet VINDRY ARCHI. La présente décision vise , à l'issue de l'analyse des offres, à retenir les attributaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 "Maçonnerie - Abords - VRD:PEIX - Lot 2 " Charpente - Ossature bois - Couverture - Zinguerie": FARJOT TOITURE - Lot 3 "Façades": Lot infructueux à relancer - Lot 4 "Menuiseries extérieures aluminium occultations stores": MARTIN G - Lot 5 " Menuiseries bois": GUILLON - Lot 6 "Métallerie - Enseigne": MARTIN G - Lot 7" Plâtrerie - Peinture - Faux plafonds": LARDY - Lot 8 "Carrelage - Faiences": CARRELAGE DU RHONE - Lot 9 "Sols minces": ENTREPRISE SIAUX - Lot 10 "Plomberie - Chauffage - VMC": SARL MOULIN SERGE - Lot 11 "Électricité - CF": E.C.O.L SARL

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2014-096	Animations Ville Vie Vacances - Été 2014	Dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances, pour faire suite à la réception des bilans des actions organisées lors des vacances d'été 2014, la décision vise à attribuer les subventions aux porteurs de projets, à savoir le centre social et culturel des Barolles et l'ADSEA, pour un total de 1 629 euros.
2014-097	Vente de matériel réformé	La présente décision vise à vendre, suite à mise aux enchères sur le site AGORASTORE, 5 photocopieurs et 1 imprimante pour un prix total de 632.50 euros.
2014-098	Convention de répartition des charges intercommunales de fonctionnement pour l'année scolaire 2014-2015	Dans le cadre de la répartition des charges intercommunales de fonctionnement pour l'année 2014-2015, il a été convenu que la charge pour un élève en maternelle s'élèverait à 488 euros et à 244 euros pour un élève en élémentaire. La décision vise à autoriser le Maire à signer les conventions avec les communes concernées.
2014-099	Construction d'une Maison de Quartier aux Collonges : lot 3 "Étanchéité" - Agrément d'un sous-traitant	Par décision 2014-021 du 15 avril 2014, les marchés de travaux relatifs à la construction de la nouvelle Maison de Quartier des Collonges ont été attribués aux entreprises concernées, et plus particulièrement, le lot 3 « Étanchéité », à l'entreprise SAPEC pour un montant de 135 552,45 € HT. Cette entreprise a fait une demande d'agrément d'un sous-traitant pour la mise en œuvre de l'étanchéité sur les terrasses béton, et pour un montant de 14 060 euros HT. La présente décision vise à agréer l'entreprise SAMET ETANCHE qui a produit toutes les pièces réglementaires.

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** des décisions n°2014-089 à 2014-099 prises dans le cadre de la délégation susvisée.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES

3 - ESPACES PUBLICS

Métropole : convention de délégation de gestion de service relative à la gestion des arrêtés de voirie

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite "MAPTAM" crée, à compter du 1^{er} janvier 2015, une collectivité à statut particulier dénommée Métropole de Lyon, en lieu et place de la Communauté urbaine de Lyon et, dans les limites territoriales précédemment reconnues à celle-ci, en lieu et place du Département du Rhône.

En outre, l'article L 3642-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), issu de cette même loi, prévoit que le Président de la future Métropole de Lyon exercera de plein droit certains pouvoirs de police spéciale sans préjudice des pouvoirs de police incombant aux Maires des communes situées sur son territoire.

À ce titre, il résulte du nouvel article L 3642-2, I, 5° du CGCT une dichotomie inédite entre, d'une part, la police de la circulation qui relèvera du Président de la Métropole et d'autre part, la police du stationnement qui demeurera au niveau des Maires des communes situées sur le territoire métropolitain.

À ce jour, les arrêtés en matière de police de la circulation et du stationnement sont préparés et gérés par les services de notre commune.

Compte tenu de l'échéance rapprochée de la création de la Métropole et du transfert du pouvoir de police en matière de circulation, les communes et la communauté urbaine de Lyon se sont rapprochées afin de mettre en place un mécanisme par lequel les services de chaque commune, sous l'autorité du Maire, instruiront, prépareront et suivront l'exécution des arrêtés en matière de police de la circulation pour le compte de la Métropole de Lyon, laquelle ne dispose pas de service idoine pour ce faire.

À cet effet, les collectivités ont entendu recourir à la formule de la convention prévue par l'article L 3633-4 du code général des collectivités territoriales qui, transposant pour la Métropole le mécanisme de l'article L 5215-27 du CGCT applicable pour les Communautés urbaines, constitue au sens de la jurisprudence et des services de l'État une convention de coopération entre personnes publiques.

La convention signée entre la Commune et la Communauté urbaine régit le contenu et les modalités d'exercice de la police de la circulation ; elle prévoit une description précise des missions et des activités confiées aux services des communes, étant précisé que la signature des actes relève de la compétence exclusive du Président de la Métropole. La Métropole est responsable des conséquences des décisions prises au titre de la police de la circulation.

Les arrêtés mixtes, c'est-à-dire mêlant police de la circulation et du stationnement sur une même opération, sont co-signés par le Maire et la Président de la Métropole.

La Métropole rembourse à la Commune les frais engagés par cette dernière pour assurer les missions et activités qui lui sont confiées. Ainsi la Métropole versera annuellement à la Commune une contribution basée sur le coût unitaire de production d'un arrêté concernant une mesure de circulation estimé à 12 euros, multiplié par le nombre d'arrêtés de circulation ou mixtes délivrés dans l'année.

Concrètement, les arrêtés pris par le Maire jusqu'au 1^{er} janvier sont transférés de droit à la Métropole et pour les nouveaux arrêtés, dans un souci de réactivité, les échanges entre les services de la Commune et ceux de la Métropole pour ce qui concerne les arrêtés de circulation dits temporaires s'effectueront au travers du système d'information LYvia sous forme dématérialisée.

Les arrêtés pris en matière de police de la circulation seront exécutés, dans le ressort territorial de chaque commune par les forces de l'ordre. Le cas échéant, les agents de police municipale restent, en vertu de l'article L 511-1 du code de la sécurité intérieure, placés sous l'autorité fonctionnelle et hiérarchique du Maire ; les services de police municipale ne font pas partie des services mis à disposition au titre de la convention.

Vu ledit dossier,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **APPROUVER** le principe d’instruction, de préparation, de suivi d’exécution des arrêtés de police de la circulation par les services de la commune pour le compte de la Métropole de Lyon;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Communauté urbaine de Lyon, la Métropole de Lyon se substituant au 1^{er} janvier 2015 à la Communauté urbaine dans l’exécution de la convention.

T.MONNET : « Si le nouvel article L 3642-2 relatif à la police de la circulation spécifie que le Président du Conseil de la Métropole exerce également la police de la circulation sur les voies du domaine public, il semblerait que la Métropole ne possède pas les personnels nécessaires et suffisants pour exercer cette compétence sur l'ensemble de son territoire. Dès lors, l'article suivant L 3633 permettant à la Métropole de Lyon de déléguer par convention la gestion de certains services relevant de ses compétences permettra à notre commune et à celles du Grand Lyon de préparer et suivre l'exécution des arrêtés en matière de police de la circulation pour le compte de la dite Métropole, ceci moyennant une compensation financière de 12 euros par arrêté délivré. La présente convention sera reconduite annuellement et tacitement et au vu de l'article 3 de la présente convention dont l'intitulé est « Nature et étendue des missions et activités assurées par la commune au titre de la présente convention », la charge administrative semble s'alourdir pour ces arrêtés.

Plusieurs interrogations concernant cette délibération : savez-vous si à court terme - cela reprend un peu les questions que j'avais posées en réunion des Présidents de groupe - les services techniques de la Métropole s'étofferont pour pouvoir gérer en leur sein la police de la circulation de leur territoire ? Autrement dit, la présente convention risque-t-elle de perdurer ? À ce jour, les services municipaux qui géraient ces arrêtés le faisaient sur leur temps de travail et continueront de le faire mais seront dédommagés par la Métropole à hauteur du montant cité ci-dessus, à savoir 12 euros par arrêté. Nous trouvons curieux dès lors que la Métropole obtienne des compétences qu'elle ne soit pas en mesure d'assumer sinon moyennant finances. Quel est le nombre d'arrêtés rédigés en moyenne par an au niveau de notre commune ?

Nous trouvons de plus assez curieux que l'ensemble des communes facture à la Métropole ces arrêtés, ce qui à l'échelle du territoire et annuellement représentera une belle ardoise. Quelles seront alors ses compensations financières - les siennes, de la Métropole - même s'il est difficile j'imagine de les identifier dans l'important budget de la Métropole ?

Parmi les innombrables compétences actuelles de la Métropole et plus particulièrement peut-être en matière d'aménagement économique et social, quelles sont celles qui selon vous pourraient être déléguées aux communes et sur quelle base compensatoire ?

Inversement, comme le précise l'article L 3633 cité précédemment, quels seraient les équipements ou services que les communes seraient en mesure de déléguer à la Métropole de Lyon ? Nous entendons bien qu'il est encore trop tôt pour y répondre mais avez-vous quelques pistes, quels sont vos sentiments ou positions ? Merci ».

Monsieur le Maire : « Je vous ai déjà un peu répondu en réunion des Présidents de groupe. Je rappellerai que cette convention a fait l'objet préalablement d'une réflexion à la fois des élus, d'un groupe de travail où toutes les sensibilités politiques étaient représentées et également d'un groupe de travail réunissant des techniciens des villes. Donc c'est un accord global et le principe de cette convention a été voté à l'unanimité des conseillers du Grand Lyon au Conseil de fin novembre - début décembre.

Aujourd'hui vous posez un certain nombre de questions. Je rappellerai seulement que la constitution de la Métropole, c'est simplement l'addition des compétences du Conseil Général et du Grand Lyon et l'année 2015 est une année charnière : la Métropole souhaite continuer l'exécution des services à l'usager de ce qui existait au Département et au Grand Lyon. Chaque fois qu'il y a transfert de compétences, cela a fait l'objet d'un débat et de l'accord de l'assemblée métropolitaine et bien entendu d'un vote des communes. Donc hormis les délégations que nous avons votées ici même (le numérique, la gestion des gens du voyage et la police de l'assainissement pour les personnes qui ont un assainissement autonome), il n'y a aujourd'hui pas d'autres délégations envisagées. La Métropole pourra cependant réfléchir par la suite, dans l'année 2015 pour voir en 2016, à, éventuellement, une révision

des politiques publiques sur le RSA, le logement ..., un certain nombre de sujets mais ce n'est pas encore d'actualité : c'est dans la réflexion qu'auront les élus dans l'année à venir. On va déjà s'assurer que tout fonctionne bien dans le cadre de cette nouvelle Métropole.

Pour répondre à vos interrogations, il n'y a pas d'équipements - contrairement à ce qui avait été dit dans des réunions - sportifs ou communaux qui passeront sous la compétence métropolitaine. Restent simplement les équipements existants d'agglomération mais les équipements communaux restent à la commune.

Concernant le nombre d'arrêtés, c'est de l'ordre de 350 par an en moyenne sachant qu'une trentaine concernent les occupations de domaine public pour les manifestations ou autres. Donc en fait c'est la différence entre le nombre total d'arrêtés pris et le nombre d'occupations du domaine public que nous gardons en compétence communale. Au final c'est environ 300 arrêtés; c'est variable suivant les travaux des services publics, des travaux de la ville ou des différents intervenants sur le domaine public.

En ce qui concerne le principe, il est clair que nous appliquerons le principe de la subsidiarité quand nous pourrons le faire. D'ailleurs j'ai déjà vu passer à mon visa plusieurs arrêtés depuis le 1^{er} janvier; j'en avais dans mes parapheurs aujourd'hui donc le système fonctionne et il est opérationnel dès le 1^{er} janvier. Dans la mesure où de toute façon dans la prise d'un arrêté il faut un avis du Maire, tout est instruit au niveau local avec un avis favorable et c'est transmis ensuite aux services de la Métropole qui assurent la cohérence et la coordination. Je suis favorable à ce qu'il y ait une homogénéisation et une coordination des arrêtés. La police de la circulation est quelque chose qui est extrêmement normé par le code de la route, par les différents textes; il s'agit des limitations de vitesse, des zones 20, des zones 30 ... Il est intéressant que l'on ait sur l'ensemble de la Métropole une cohérence entre les différentes communes parce que lorsque l'on se promène parfois d'un département à l'autre on n'a pas tout à fait les mêmes visions en terme de lecture et de sécurité globales. Cela se faisait déjà pour les feux tricolores, pour les limitations et les harmonisations de voirie sur les routes dites à grande circulation pour ne pas rentrer trop dans la technique. C'est plutôt une bonne formule je crois. Si cette formule fonctionne, il est sage de la conserver ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION A LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2

Abstention

Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

4 - LOGEMENT

Engagement triennal de la Ville sur la période de 2014-2016 au titre de la loi SRU

Rapporteur : Madame Maryse JOBERT-FIORE

La ville de Saint-Genis-Laval a pour obligation la réalisation de logements locatifs sociaux au titre de l'article 55 de la loi Solidarités et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000. La quatrième période triennale 2011-2013 qui s'est achevée fin 2013 a fait l'objet d'un bilan transmis par le Préfet.

Pour la commune de Saint-Genis-Laval, le bilan définitif notifié par Monsieur le Préfet fait état de 82 logements réalisés pour un objectif fixé de 74. Ce résultat a été rendu possible grâce à la vigilance permanente de la Ville qui a mis en œuvre les différents leviers et qui a négocié avec l'ensemble de ses partenaires, permettant ainsi une augmentation significative de l'offre de logements de + 11 % par rapport à l'objectif. Cela a notamment été le cas pour la réhabilitation de l'ancien par le biais des DIA mais aussi lors d'opérations neuves. La négociation menée avec les promoteurs privés, afin d'introduire une part de logements aidés dans leurs opérations, a permis pour la résidence « La Closerie » l'acquisition par SCIC HABITAT de 8 logements, pour « Le Domaine des Sources », 19 logements par GRAND LYON HABITAT, « Villa Toscane », 16 logements par la FONCIERE LOGEMENT (collecteur du 1 %) et 17 logements dans le « Parc des Cèdres » par ICF, pour ne citer que les principaux.

La loi DUFLOT du 18 janvier 2013 renforce les obligations de production de logements sociaux et relève l'obligation du taux de logements locatifs de 20 à 25% pour les zones tendues à

réaliser à l'horizon 2025. Par ailleurs, les modalités mêmes de la réalisation de cet objectif sont plus contraignantes.

Toutefois, la loi prévoit également ce que les intercommunalités réclamaient depuis longtemps à savoir la mutualisation des objectifs à l'échelle de l'intercommunalité.

En pratique, le Grand Lyon a identifié les possibilités réelles des 29 communes concernées par l'obligation d'atteindre les 25% à l'horizon 2025.

Cet engagement s'appuie sur des politiques mises en œuvre en lien avec le Grand Lyon qui ont, sur les périodes précédentes, montré leur efficacité. Sont mobilisés les outils du Plan Local d'Urbanisme : emplacements réservés sur des parcelles pour les dédier au logement social, les SMS (secteurs de mixité sociale) imposant un pourcentage de logements sociaux dans chaque permis de construire et mise en œuvre du droit de préemption urbain .

Afin de poursuivre son objectif, la Ville renforcera sa politique développée jusqu'alors avec les promoteurs. Toutefois ses axes s'appuieront toujours sur la recherche d'une mixité globale :

- par l'exercice du droit de préemption pour favoriser la mixité par redéploiement dans le tissu d'habitat existant (place Joffre, impasse Marion et rue Froide);
- par l'instauration de SMS dès janvier 2009 avec des pourcentages de logements aidés supérieurs à 20% dans la réalisation de programmes neufs. À ce titre, la Ville recherche systématiquement des accords avec les promoteurs pour augmenter le pourcentage de logements aidés et travailler sur une mixité sociale sur un bâtiment. Cela a notamment été le cas pour les résidences : Parc des Cèdres, Les tulipiers, Villarmont, la Closerie et les Florentins ainsi que le programme à venir inscrit dans le secteur PUP Darcieux Collonges;
- par l'incitation à la réalisation de programmes spécifiques. La Ville a ainsi travaillé à la reconversion de l'ex-gendarmerie, de même la résidence du Palmyre permet à Est Métropole Habitat (ex Porte des Alpes) d'accroître son patrimoine de 20 logements à Saint-Genis-Laval.

Néanmoins le contexte de rareté et de cherté du foncier ne facilitant pas la réalisation de logements à vocation sociale, de même que le contexte de recours quasi systématiquement observé aujourd'hui à l'encontre des permis de construire induisent la Ville à s'orienter vers la mutualisation des objectifs de production.

Aussi Saint-Genis-Laval s'engage sur des objectifs réalistes de 83 logements au titre de la future période triennale par rapport aux 166 théoriques.

Cette position est plus cohérente et permettra d'accentuer sur les périodes ultérieures l'offre de logement en fonction de l'aménagement du Vallon des hôpitaux au sein duquel 30% seront réalisés.

Vu l'article 55 de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000;

Vu l'article 15 de la Loi du 18 janvier 2013 sur la mobilisation du foncier public en faveur du logement et le renforcement des obligations de production de logement social;

Vu les articles L302-5 à L302-9-2 du Code de la Construction et de l'Habitation;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **APPROUVER** l'objectif de logements sociaux à produire pour la période triennale 2014-2016 au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains à 83 logements pour la ville de Saint-Genis-Laval.

C. ALBERT-PERROT : « Dans cette délibération, il est indiqué que la loi prévoit ce que les intercommunalités réclamaient depuis longtemps, à savoir la mutualisation des objectifs à l'échelle de l'intercommunalité. De fait, les communes n'auront pas toutes à l'échelle du territoire les mêmes contraintes en matière de pourcentage de logements sociaux. Dès lors, une disparité entre territoires en matière de logements aidés risque de s'accentuer. Si en

pratique, comme il est précisé dans délibération, le Grand Lyon a identifié les possibilités réelles des 29 communes concernées par l'obligation d'atteindre les 25% à l'horizon de 2025, les autres communes n'étant pas concernées par cette astreinte risquent de ne pas faire l'effort suffisant pour augmenter leur pourcentage et de faire le minimum syndical. Ceci est visiblement un travers manifeste au vu du nombre de logements sociaux nécessaires et indispensables. La loi Duflot fixe un pourcentage de 25% mais nous savons tous que dans le contexte actuel, et peut-être plus encore celui de demain, ce sont plus de 25% de logements sociaux qu'il nous faudra construire, logements sociaux à ériger de mixité globale indispensable comme vous le détaillez justement dans la délibération pour ne pas renouveler les erreurs d'hier. Vous spécifiez aujourd'hui que le contexte de rareté et de cherté du foncier ne facilitent pas la réalisation de logements à vocation sociale, effectivement mais cela fait bien longtemps que, depuis votre premier mandat certainement, soit plus de treize ans par conséquent, que nous vous incitons régulièrement à investir dans le foncier pour réaliser les dits logements sociaux. De fait les conditions sont aujourd'hui différentes. Enfin, nous souhaiterions que vous nous rappeliez le pourcentage actuel de logements sociaux sur la commune, sur Lyon et le Grand Lyon ».

JP. LACROIX : « Avant mon intervention, je souhaite, au nom du groupe « Ensemble pour Saint-Genis-Laval », présenter à tous les membres du Conseil nos meilleurs vœux pour cette année, ainsi qu'à tous les Saint-Genois.

Concernant le logement, nous avons été interpellés par un certain nombre de personnes qui ont des difficultés à assumer les charges d'un loyer et qui souhaitent rester sur la commune de Saint-Genis-Laval. Il s'agit là de personnes qui ont de faibles retraites, des personnes isolées ou bien encore de familles mono-parentales. Nous tenons à rappeler notre position relative à la construction de logements sociaux de petite taille pour que ces personnes puissent en bénéficier et donc rester à Saint-Genis-Laval ».

M. le Maire : « Je crois que Madame ALBERT-PERROT vous posez le problème de la solidarité entre les communes. Il est clair qu'il y a une mutualisation de l'objectif de réalisation des logements aidés. Je les appelle « aidés » parce qu'ils sont effectivement aidés de trois manières : par l'État, par la Métropole maintenant et par la Commune. Le terme social pourrait laisser croire qu'il suffit d'avoir de faibles revenus. Non ! 70% des personnes ayant un salaire, avec des plafonds, sont éligibles à ces logements. Les PLS sont des loyers qui pour un F4 sont de l'ordre de 700 euros, donc ce ne sont pas de petits loyers.

Bien entendu que le Grand Lyon a proposé cette mutualisation parce qu'il y a des endroits où il est techniquement impossible de faire des logements aidés parce qu'il n'y a pas de foncier, parce qu'il n'y a que des maisons et c'est très compliqué en terme d'investissement. Néanmoins ces objectifs ont été fixés avec le Préfet qui tient compte de la volonté effective, affichée et réalisée des logements pour un certain nombre de communes. On tient compte dans l'objectif de ceux qui ont de grosses difficultés quand ils font un effort. On a un objectif divisé par deux parce qu'on a fait des efforts, on a même dépassé l'objectif sur le plan triennal, donc on n'est pas favorisé mais un peu aidé dans le rattrapage qui se fera jusqu'en 2025 au vu des 25% de la loi Duflot. Cela on en tient compte parce que les pénalités peuvent être très fortement augmentées par le Préfet qui peut opérer un prélèvement sur le budget, donc des sanctions existent pour les communes qui, comme vous le dites, ne feront pas le « minimum syndical » ou quand elles n'ont pas la volonté politique de le faire. Au niveau du Grand Lyon ce débat a eu lieu - c'était le 15 décembre - et tout le monde est d'accord sur cette mutualisation.

En ce qui concerne ce que vous dites, madame ALBERT-PERROT, « il ne faut pas renouveler les erreurs du passé », c'est bien ce qu'on fait depuis 2001. Aujourd'hui ce sont des programmes comme pour le Clos des Cèdres - et je vous invite à aller les voir -, la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie, une réhabilitation exemplaire par rapport à l'ancien existant. Donc c'est ce type de petites unités qui permet une mixité efficace et plus facile à vivre.

Pour répondre à Monsieur LACROIX, il est vrai que la demande - et moi je l'avais dit pendant la campagne - est là; on a besoin de logements aidés pour les personnes qui les dé-cohabitent, les jeunes qui veulent rester sur la commune. C'est aussi quelque chose qu'on doit leur offrir. Ensuite pour les personnes à faibles revenus, qu'ils soient seniors ou non, c'est bien dans cette perspective-là que nous engageons un certain nombre de programmes. Le PLU-H a d'ailleurs été voté dans cette assemblée à l'unanimité des conseillers municipaux, je me plais à le rappeler parce qu'il y avait cette volonté commune des uns et des autres d'avancer dans ce domaine. On est pragmatique, c'est-à-dire qu'on réalise en fonction des opérations possibles malgré le coût du terrain tel que vous l'avez souligné. Il existe aussi des

possibilités de préemption par la Métropole, il y a aussi le système des baux emphytéotiques qui permet de diminuer la charge foncière pour les organismes sociaux qui construisent (ils ne payent que la moitié du coût du terrain qui reviendra ensuite à la Métropole ou au Département - avant c'était au Département - au bout du bail de 50 ou même 60 ans. Il y a donc des dispositifs qui existent et qui permettent de réaliser des logements sociaux même si comme à Lyon le coût du foncier est élevé. Je suis vice-président chargé de l'action foncière, je vois passer l'ensemble des dossiers et je peux vous dire que des choses se font très très largement à la fois sur Lyon, Villeurbanne et l'ensemble des communes et que tout le monde a la volonté de réaliser et d'offrir des logements de qualité pour des personnes qui ont plus de difficultés pour se loger. Il faut bien distinguer cela des logements d'urgence; ce n'est pas du tout la même problématique : ce sont des citoyens qui veulent avoir un parcours locatif et qu'ils trouvent dans la mise à disposition.

Le taux de logements sociaux est de 17,5. Je rappellerai - et je sais bien que cela a été contesté - que nous sommes passés de 9% à 15 ou 16 au cours du mandat; on est à 17 maintenant., on va passer à 18-19. On est relativement pragmatique mais les chiffres sont les chiffres. Il y a également des opérations de résidentialisation, de ventes de logements sociaux; cela permet d'avoir des gens qui sont là à demeure, qui sont plus attentifs aussi à leur environnement parce qu'il y a moins de passage, moins de rotation. Donc on est aussi dans cette dynamique de reconstitution de ce parc-là parce qu'il ne s'agit pas de vendre le patrimoine mais de vendre pour réinvestir. Je crois que la Ville est tout à fait dans cette dynamique, le Grand Lyon l'était depuis longtemps. Je rappelle quand même que le Grand Lyon est la première collectivité qui a eu la délégation de l'aide à la pierre de la part de l'État parce que justement le Grand Lyon était organisé d'une manière efficace pour gérer l'ensemble de la construction des logements sociaux et il y a quelques résultats au niveau de la Métropole qui permet d'être optimiste parce qu'il y a de nouveaux habitants et des habitants qui souhaitent améliorer leurs conditions de logement.

Le minimum syndical sera suivi attentivement par les autorités de tutelles.

Sur Lyon, je sais qu'il y a des communes qui sont à 65% : elles font de la mixité à l'envers, c'est-à-dire qu'elles cherchent à avoir des opérations de renouvellement des copropriétés justement avec des résidences privées et de l'investissement privé. C'est d'ailleurs ce qui fonctionne dans les renouvellements urbains de La Duchère ou de Mermoz.

À Lyon, nous sommes à 19,30%, 18,34% à l'échelle du Grand Lyon, chiffres que vous retrouvez dans la délibération du Grand Lyon du 15 décembre.

Donc par rapport à d'autres collectivités de communes, on est plutôt bien placé. Néanmoins l'effort se poursuit ».

F. VURPAS : « Comme je l'avais souvent le plus possible défendu au Grand Lyon, je pense que ce n'est pas uniquement le chiffre syndical qui nous intéresse mais la façon dont c'est fait. Et la façon dont c'est fait, si on veut arriver à une véritable mixité, c'est-à-dire à un résultat de ce que l'on cherche, il faut être capable d'imposer, non pas de faire, à des endroits ou des zones souvent en bord de route ..., il faut imposer de mélanger dans les bâtiments faits par des promoteurs privés les opérations. Cela me paraît être une constante que nous devons chercher. Ce n'est pas uniquement le minimum syndical; c'est le minimum syndical bien fait ».

M. le Maire : « Monsieur VURPAS, il vaut mieux poser vos questions en même temps que tout le monde parce que cela vous permet d'écouter la réponse. J'ai expliqué que c'est ce que nous faisons et j'ai répondu à Madame ALBERT-PERROT que cela a été fait dans l'ancienne gendarmerie, au Clos des Lierres, rue Guilloux, le parc des Cèdres ... On ne fait pas d'immeubles au bord des routes; on est dans cette qualité-là justement ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 29 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention : 3

Contre
Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

Abstention
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

5 - FINANCES

Crédits anticipés d'investissement 2015, travaux sur bâtiments et espaces publics communaux 2015, ainsi que les autorisations annuelles d'urbanisme

Rapporteur : Madame Karine GUERIN

Comme chaque année, dans l'attente du vote du Budget Primitif et à compter du 1^{er} janvier 2015, l'exécutif est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente (article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

En outre, concernant la section d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, exclusion faite du remboursement de la dette.

Aussi il vous est proposé d'autoriser les crédits d'investissement nécessaires pour faire face à des situations d'urgence mais aussi pour permettre la poursuite des opérations engagées dès le 1^{er} janvier.

Cette délibération est valable jusqu'à l'adoption du budget 2015 par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, il est nécessaire d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les différents documents d'urbanisme au regard des projets votés et initiés en 2014 tels que la réhabilitation du 36 rue Pierre Fourel, ainsi que ceux en lien avec les crédits d'investissement ci-après : mise en sécurité de l'accueil de La Mouche et autonomisation de la salle Gayet, poursuite des travaux de réaménagement des allées du cimetière, ainsi que la mise aux normes des armoires électriques d'éclairage public mais aussi les travaux courants au sein des établissements scolaires, gymnases et structures jeunesse et petite enfance...

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'engagement et au mandatement des dépenses de l'exercice 2015 selon les modalités ci-après :

823/2128/104	Espaces verts (aménagement îlots avenue Clemenceau, remise en état arrosage)	35 000 €
822/2128/205	Voirie - Travaux de proximité	15 000 €
814/2152/205	Éclairage public (mise en conformité armoires électrique dont stade Beauregard)	10 000 €
020/2135/300	Hôtel de ville (armoire électrique rdc, divers travaux)	25 000 €
026/2116/304	Cimetière	10 000 €
020/2135/307	Tous bâtiments (P3, mise en sécurité, mise en conformité et travaux d'urgence)	50 000 €
20/2135/499	Tous groupes scolaires (travaux intérieurs)	20 000 €
20/2128/499	Tous groupes scolaires (travaux extérieurs)	25 000 €
411/2135/599	Gymnases (dont confortation d'un élément de façade d'Aubarède)	20 000 €
412/2128/599	Stades (travaux d'entretien)	10 000 €
422/2135/699	Structures jeunesse	5 000 €
314/2135/700	Réaménagement hall La Mouche (dont individualisation salle Gayet- MO) et travaux divers (loges)	5 000 €
64/2135/899	Structures petite enfance	10 000 €
020/2183/1001	Matériel informatique	10 000 €
020/2188/1002	Électroménager	5 000 €
020/2158	Matériel	15 000 €
	Total	270 000,00 €

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et à signer les différents documents d'urbanisme et notamment les dossiers de déclarations préalables, permis de construire relatifs aux opérations ci-dessous :

- La Mouche ;
- Façade Gymnase d'Aubarède ;
- Façade 5 rue Froide ;
- 36 rue Pierre Fourel.

A. CALLIGARO : « Sachant que la Commune a réalisé d'importants travaux sur l'Hôtel de Ville récemment, nous nous demandons pourquoi 10% des crédits anticipés lui sont attribués (divers travaux, rez-de-chaussée, armoires électriques) ».

M. le Maire : « Parce qu'on a toujours des travaux de réparation ou de réfection. Tout n'a pas été refait/ Par exemple, l'aile nord où il y a eu des problèmes électriques à un moment donné mais cela n'était pas dans le marché de la réhabilitation de l'Hôtel de Ville. Ce sont des provisions pour pallier d'éventuels besoins ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

6 - FINANCES

Subventions 2015 - Acomptes

Rapporteur : Monsieur Mohamed GUOUGUENI

M. GUOUGUENI : « Comme vous le savez tous, le tissu associatif à Saint-Genis-laval est un pilier de notre vie démocratique, sociale, civique, sportive et culturelle. Ces associations rendent des services, produisent du lien social, enrichissent les savoirs. J'en ai pour preuve la qualité de la réflexion et de la concertation sur la question des rythmes scolaires, concertation menée par la municipalité et de nombreux partenaires qui nous permettent aujourd'hui de mesurer tout le potentiel d'adaptation, d'innovation et la qualité des activités proposées en direction de nos enfants saint-geinois : une vraie réussite.

Le monde associatif est un acteur clef de notre territoire, c'est pourquoi en plus des soutiens matériels, logistiques et humains, la Ville a attribué une enveloppe de 2,47 millions d'euros sur le budget 2014. D'ailleurs nous avons eu l'occasion de les féliciter au niveau de leur engagement lors d'une réunion de concertation le 02 décembre dernier, lors de laquelle nous avons évoqué effectivement les aspects d'engagement et la projection en terme de contrat d'objectifs ».

Les dossiers de subventions aux associations sont actuellement téléchargeables en ligne sur le site de la ville avec une date limite de retour fixée au 9 janvier. Ils seront ensuite étudiés en vue d'un vote fin mars 2015.

Cependant, depuis plusieurs années, l'orientation municipale est d'offrir la possibilité aux associations ayant un besoin de trésorerie en début d'année (charges de personnel et sociales à payer notamment) de se voir verser un acompte dès janvier.

Ces acomptes ne préjugent pas des montants définitifs qui seront accordés au titre de l'exercice 2015 mais devront être obligatoirement repris au Budget Primitif 2015 au minimum pour ces montants.

Ces derniers correspondent soit à une demande formulée par les associations soit à une évaluation des services au vu des charges récurrentes de ces associations et de la subvention accordée en 2014.

Ces acomptes ne sont bien évidemment versés que sur demande exprimée par les bénéficiaires.

Dans ce cadre, il est proposé de bien vouloir adopter les dispositions suivantes :

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Acomptes 2014 (en euros)</i>	<i>Montant de la dernière subvention votée en 2014 (en euros)</i>	<i>Acomptes 2015 (en euros)</i>	<i>Versement soumis à convention</i>
ASSOCIATION MAINTIEN À DOMICILE	15 000	29 400	10 000	
ASSOCIATION D'AIDE ALIMENTAIRE	4 500	11 270	4 500	
POM' CERISES	82 000	146 000	47 800	x
JARDIN PASSERELLE	17 000	23 000	11 700	
HALTE-GARDERIE LES RÉCOLLETS	26 000	88 500	26 000	x
HALTE-GARDERIE ROULE VIROU	23 700	87 500	23 700	x
CRÈCHE COLLECTIVE SUCRE D'ORGE	7 500	67 000	7 500	
ACCUEIL ENFANCE	17 000	43 000	9 000	
CENTRE SOCIAL BAROLLES	110 000	231 000	73 200	x
CLESG	45 000	64 000	16 000	
AMICALE LAÏQUE HAND BALL	36 000	72 500	36 000	x
B.A.L.E	12 000	16 900	12 000	
ST GENIS OULLINS STE FOY FEMININ	9 000	13 230	9 000	
OSGL FOOTBALL	12 000	32 000	6 000	
OSGL RUGBY	15 000	23 000	7 500	
AMICALE LAÏQUE JUDO	5 000	10 780	5 000	
ST GENIS LAVAL BOXE	3 750	6 860	3 750	
MOUSTE'CLIP	2 000	2 000	2 000	
OGECE	110 000	266 000	110 000	x
CADEC	60 000	171 000	60 000	x
CENTRE MUSICAL ET ARTISTIQUE	50 000	156 900	50 000	x
ASSOCIATION MUSICALE	40 000	94 000	40 000	x
S.A.G.A.	33 000	147 800	33 000	x

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **VOTER** le versement des acomptes de subventions aux associations et organismes ci-dessus mentionnés;
- **DIRE** que l'octroi de ces acomptes ne se fera qu'en fonction de la demande des associations et conformément à leur plan de trésorerie;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives à ces acomptes de subventions;
- **DIRE** que les montants des acomptes de subvention 2015 inscrits seront repris au Budget Primitif 2015.

C. ALBERT-PERROT : « Je voulais juste savoir si, au sujet du CLESG, les relations entre le Conseil d'Administration et la municipalité s'étaient apaisées ».

M. GUOUGUENI : « Concernant le CLESG et les relations de la Ville avec ce partenaire - qui est un partenaire majeur puisqu'effectivement il accueille des enfants saint-genois dans le cadre des centres de loisirs et notamment dernièrement dans la réforme des rythmes scolaires (puisqu'elle fait partie intégrante de ce dispositif en intervenant au niveau de l'école Mouton pour l'accueil de loisir) - , le climat est complètement apaisé; il l'a toujours été, simplement il y avait une problématique de discours, d'échanges et de partages en terme d'objectifs. Il s'avère qu'aujourd'hui, avec mes différents collègues qui siègent au Conseil d'Administration, on est revenu dans une dimension de dialogue et de construction et - on le verra dans le bilan - les éléments qui seront proposés par le CLESG nous donnent raison sur la vision qu'on avait quant à la déclinaison des différentes offres de services qu'offre le CLESG. Cependant on est effectivement revenu sur des éléments complètement entendables en tant que partenaire et financeur principal vis-à-vis de cette structure ».

M. le Maire « Comme c'est un slogan à l'ordre du jour, vous voyez avec le CLESG on va pouvoir « faire autant sinon plus avec moins ». Cela veut dire que lorsqu'on discute de près des objectifs et de l'investissement, les choses évoluent - c'est vrai qu'il y a eu toutefois un renouvellement du Conseil d'Administration, renouvellement des instances dirigeantes -, on est sur un climat tel qu'il existait auparavant positif ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

7 - FINANCES

Débat d'orientations budgétaires 2015

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et doit permettre d'informer sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer les choix lors du vote du budget primitif.

Il permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, qu'il s'agisse du contexte économique local et national, des éléments définis en loi de finances ou de la situation financière de la commune.

Dans cette perspective, le document ci-après expose les principaux éléments de contexte et de conjoncture ayant un impact sur le budget 2015.

I - LES ÉLÉMENTS NATIONAUX DE CONTEXTE FINANCIER ET ÉCONOMIQUE

A - Environnement macro-économique

Dans la zone euro, la croissance resterait très modérée en 2014 avec toujours des divergences entre les pays. L'économie française ne décollerait toujours pas. Ainsi malgré un rebond au troisième trimestre (+0,3%), constituant une bonne surprise, la stagnation enregistrée au premier semestre 2014 ne permet pas de dépasser une croissance prévisionnelle de 0,4% sur l'année 2014. Comme en 2012 et en 2013.

En ce qui concerne le taux de croissance prévisionnel retenu pour 2015, celui-ci serait encore faible. Rappelons qu'au plan institutionnel le gouvernement est souverain pour décider de la prévision de croissance qui sous-tend l'exercice budgétaire (sous réserve de validations d'économistes et de magistrats chargés d'apprécier le réalisme des prévisions macroéconomiques du gouvernement).

Au printemps 2014, le FMI estimait que la croissance 2014 serait de 1% et la croissance 2015 de 1,5%. Compte tenu des révisions de croissance 2014, le PLF 2015 a été établi avec 1% de croissance prévisionnel. Celle-ci est cependant variable selon les prévisions des économistes (+0,5% pour certains).

La consommation des ménages a progressé modérément soutenue par la désinflation.

L'investissement des entreprises s'est quasiment stabilisé mais l'investissement en logement a continué sa chute.

Par ailleurs la poursuite de la hausse du chômage incite les ménages à la prudence entraînant une augmentation du taux d'épargne.

L'inflation quant à elle s'élève à 0,5% en octobre 2014, soit + 0,4% sur un an (hors tabac). La prévision pour 2015 est établie à 0,9%.

B - Les prévisions pour les finances publiques en 2015

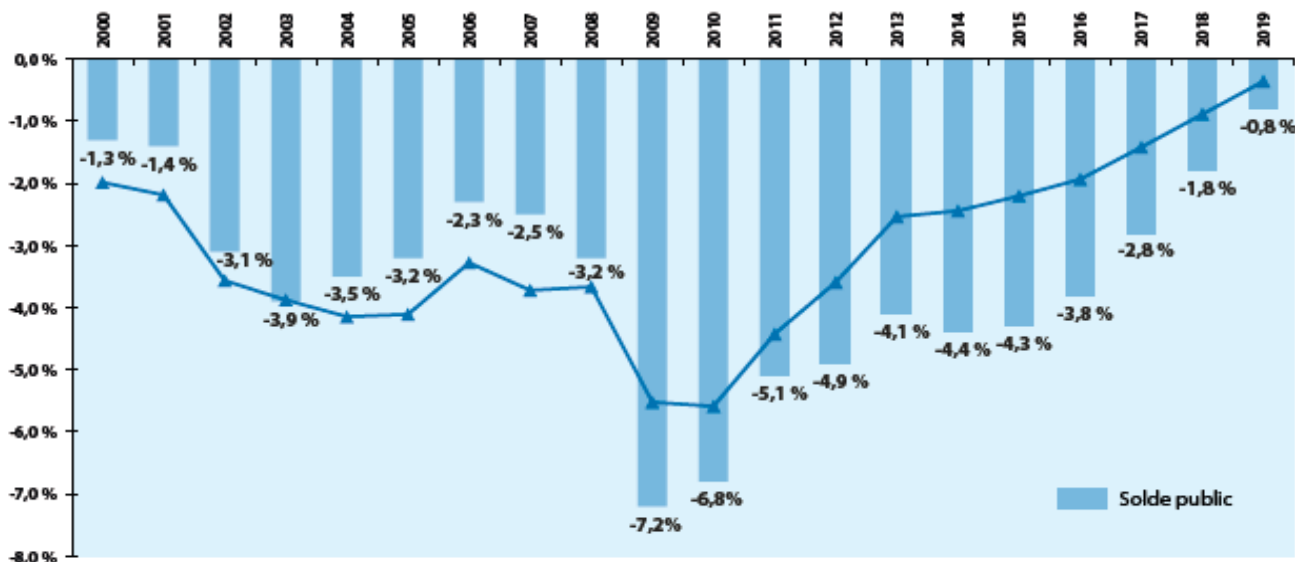
Après le « dérapage » du déficit en 2014 (4,4% du PIB contre 3,8% prévu), le gouvernement a annoncé une quasi-stabilisation du déficit en 2015 à 4,3% du PIB qui repose sur un plan d'économies en dépenses de 21 milliards d'euros et une très légère baisse des prélèvements obligatoires (en pourcentage du PIB).

L'objectif d'un déficit en dessous des 3% en 2017 étant toujours maintenu, celui-ci implique une réduction du déficit de 0,5% par an.

L'ampleur de la diminution des dépenses publiques est donc inédite puisque pour répondre à ce schéma, celles-ci ne devront évoluer que de 0,2% en 2015, alors qu'entre 2002 et 2011 la moyenne annuelle s'élevait à 2%. L'objectif de déficit à 2,8% en 2017 (au sens de Maastricht) repose en outre sur une évolution des dépenses publiques de 0% cette même année.

Le graphique ci-dessous retrace l'historique du déficit public depuis 2000 et son évolution prévisionnelle pour atteindre l'objectif de 2017 :

Trajectoire du déficit public 2000- 2017



Sources : direction générale du Trésor

N.B.:Hypothèses de croissance potentielle de la LPFP 2014-2019,sec 2010

Pour atteindre cet objectif, le PLF précise que « le programme d'économies s'appuie sur une répartition équilibrée des efforts. Toutes les administrations publiques sont ainsi concernées par le programme d'économies » comme le souligne le tableau ci-dessous :

Programme d'économie (en milliards d'euros)

	2015	2015-2017
État et agences	7,7	19
Collectivités locales	3,7	11
Protection sociale	9,6	20
<i>Dont dépenses d'assurance maladie</i>	3,2	10
<i>Dont autres dépenses de protection sociale</i>	6,4	10
TOTAL	21	50

C - Les mesures concernant les collectivités dans le Projet de Loi de Finances 2015 (PLF)

Les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales sont caractérisées depuis 1996 par l'existence d'une « enveloppe normée » regroupant les principaux concours financiers de l'État, dont l'évolution annuelle est fonction de l'inflation (hors tabac).

L'enveloppe normée est composée principalement de la dotation globale de fonctionnement, de différentes dotations de fonctionnement et des variables d'ajustement (c'est à dire des allocations compensatrices de fiscalité directe locales).

Le programme de stabilité 2014-2017 prévoit une diminution de 11 milliards d'euros en 3 ans des concours financiers de l'État aux collectivités, un montant qui atteindra même 12,5 milliards d'euros d'ici à 2017 en intégrant la baisse déjà survenue en 2014.

Pour la seule année 2015 ce sera 3,67Md d'euros de baisse, soit 6,5% répartis entre les différentes catégories de collectivités selon les mêmes modes de calcul qu'en 2014.

Cette réduction sera reconduite à l'identique en 2016 et 2017.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La principale ressource qui nous concerne dans ces concours est la dotation globale de fonctionnement qui représente une recette de 2,465M€ pour Saint-Genis-Laval. Le PLF prévoit une diminution de la seule DGF de 8,9% par rapport à la loi de finances 2014 (hors variable liée à la population).

Le **FCTVA**, fonds de compensation de la TVA correspond à une dotation de l'État, calculée en appliquant un pourcentage (15,482% jusqu'à présent) aux dépenses d'investissement N-1 éligibles.

Cette recette évolue donc parallèlement aux dépenses d'équipement de la commune. Cependant, le PLF 2015 avait initialement prévu de l'intégrer dans l'enveloppe normée. Cette intégration aurait eu pour effet de diminuer davantage encore les variables d'ajustement (-39%). Il sera finalement exclu de cette enveloppe, cet amendement permet d'obtenir un taux de minoration des variables d'ajustement qui s'établirait à - 19%.

Un autre amendement a également été retenu afin de revaloriser pour la seconde année consécutive le taux de FCTVA. Ainsi, en 2015 (pour les dépenses 2014), ce taux sera de 15,761% (LFI 2014) et pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1^{er} janvier 2015 il passera à **16,404%** (soit un impact sur le FCTVA qui sera perçu en 2016).

Outre la progression de la péréquation verticale (financée par les collectivités elles-mêmes via notamment la baisse des variables d'ajustement de l'enveloppe normée), la péréquation horizontale poursuit sa montée en puissance.

Ainsi le **Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)** prévu en loi de finances 2011 pour 2012 assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés avec pour objectif d'atteindre en 2016 (et chaque année suivante) une péréquation correspondant à 2% des ressources fiscales du bloc communal (soit près de 1 milliard €).

La hausse du fonds est, comme en 2014, de + 210 millions en 2015 afin d'atteindre 780 millions d'euros soit une hausse du fonds de 37% (après 58% en 2014). Pour Saint-Genis-Laval, la hausse de ce prélèvement en 2014 a été de 72% (112k€), le montant 2015 pourrait donc s'établir autour de 170k€.

Les mesures du PLF pour « préserver les capacités d'investissement des collectivités des effets de la baisse des 3,67Md€ » : une dotation de soutien à l'investissement local de 423M€ en 2015 destiné à financer des dépenses très précises « liées à la transition énergétique, à l'accessibilité, à la revitalisation des centres-bourg et les dépenses d'investissement nécessaires à l'accueil de population nouvelle ».

Son financement est assuré par un prélèvement sur les Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle.

Cependant, ce fonds ne profiterait pas à toutes les collectivités, il viendrait abonder les autres dotations d'équipement versées par l'État (dotations d'équipement des territoires ruraux, Dotation de Développement Urbain, DSU cible, DSR cible et DGE des départements). Il ne concernerait donc pas Saint-Genis-Laval.

Un fonds d'amorçage reconduit

Si la version initiale du PLF prévoyait un maintien du fonds d'amorçage de l'État pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (50€ par enfant) uniquement pour les communes percevant la DSU et DSR cible, finalement c'est un « fonds de soutien aux communes » pérennisé au-delà de 2015-2016 qui sera voté (sous condition de l'élaboration d'un PEDT). Aussi Saint-Genis-Laval ayant élaboré un Projet Educatif Territorial (PEDT), le fonds d'amorçage attendu pour 2014 (26 317€ versés sur 78 950€ attendus au titre de 2014) devrait s'établir à un niveau équivalent.

Revalorisation des bases de fiscalité

Enfin, autre élément concernant les collectivités, la revalorisation des valeurs locatives (bases de fiscalité directe locale) en 2015 est fixée comme en 2014 à 0,9%. [Pour rappel, elle était de 1,8% entre 2012 et 2013].

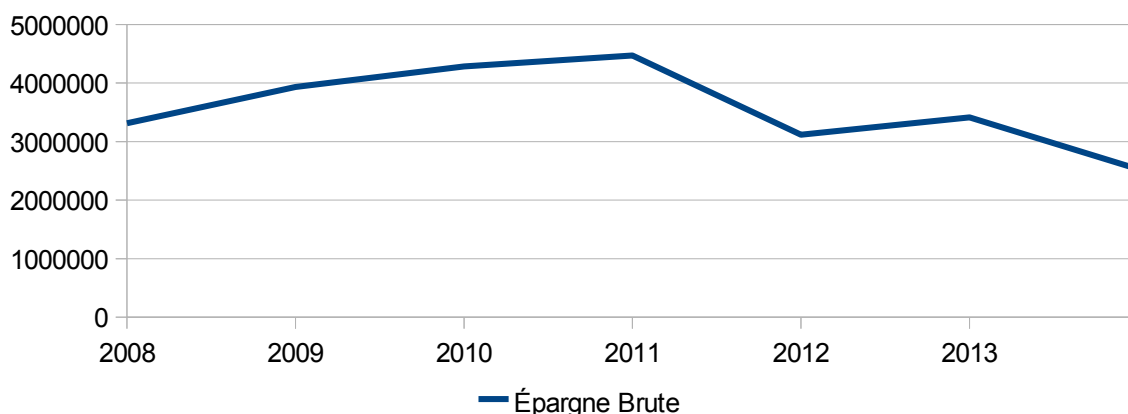
Au final, les budgets des collectivités seront soumis à de fortes tensions en 2015 et les années suivantes. Les recherches d'économies déjà engagées et la mutualisation des services devront nécessairement être poursuivies et renforcées pour y faire face.

Dès à présent, la collectivité ne peut difficilement faire l'économie d'une réflexion stratégique pluriannuelle, visant à reconsidérer son champ d'action et le périmètre le plus pertinent de son intervention.

II - LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

A - La section de fonctionnement

Depuis 2012, les collectivités locales voient leur épargne brute s'affaiblir; en 2013 c'est une diminution de - 5,5% pour l'ensemble des collectivités qui est enregistrée. Cette tendance a été observée également en 2012 pour Saint-Genis-Laval. En 2013, cet affaiblissement est enrayé; en 2014, le budget limite la diminution de l'épargne brute sans toutefois pouvoir la stopper complètement.



Avec une épargne brute de 2,5M€ (budget 2014) et un taux d'épargne brute de plus de 12% (ratio épargne brute/recettes réelles de fonctionnement), la collectivité bénéficie toutefois d'une situation financière saine.

De manière plus détaillée toutefois, des indicateurs seront à surveiller car si l'effet de ciseau (hausse des dépenses plus rapide que la hausse des recettes) a pu être contré en 2013, ce scénario sera de plus en plus difficile à renouveler les années à venir dans le contexte actuel des finances locales (nouvelles charges conjuguées à une augmentation des prélèvements).

D'importants efforts d'optimisation, de mutualisation et d'économies ont été menés (près de -6% sur les charges à caractère général). Cependant, bien que maîtrisées, les dépenses de fonctionnement augmentent de 2% au budget 2014 impactées par :

- la mise en place de la réforme des rythmes scolaires,
- des évolutions externes à la collectivité se répercutant sur les charges de personnel (suppression de la journée de carence, Glissement Vieillesse Technicité, augmentation du SMIC horaire, revalorisation des grilles indiciaires, augmentation des cotisations patronales, augmentation de l'assurance statutaire),
- l'augmentation des prélèvements : hausse du FPIC de 72%.

Les recettes de fonctionnement quant à elles diminuent de - 2,5% au BP 2014. Même si de nouvelles recettes sont recherchées et si certaines, exceptionnelles, comme la vente de l'école de Beaunant (perçue en janvier) ou d'un terrain, permettront très probablement de

contre cette baisse en 2014, force est de constater que la structure même des recettes de fonctionnement se modifie. Les recettes exceptionnelles, par définition, ne se reconduisent pas d'une année à l'autre.

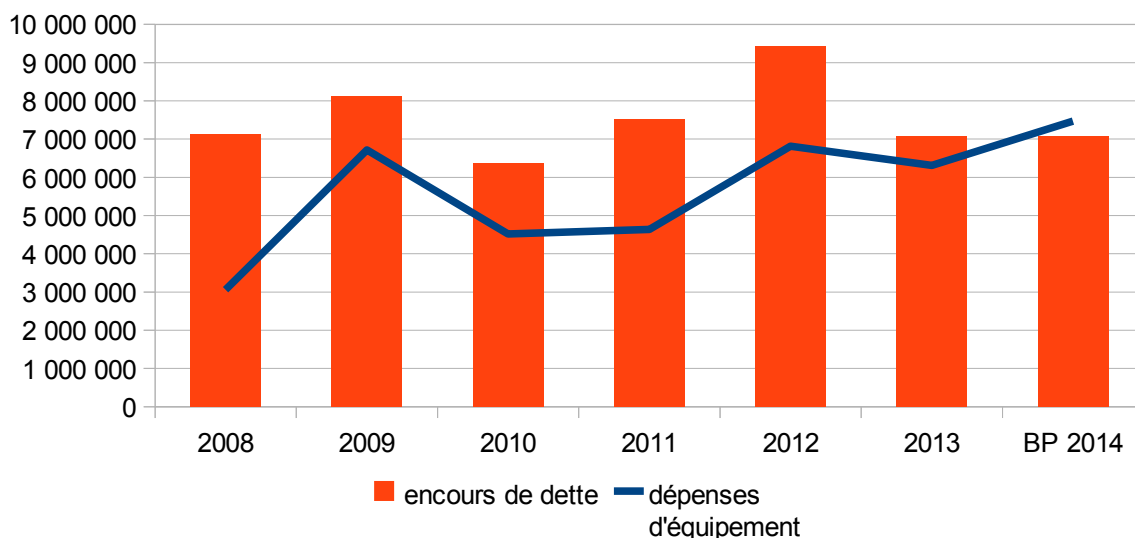
Ainsi les deux principales recettes de fonctionnement que sont la fiscalité directe et la DGF évoluent en 2014 respectivement de 1,1% (liée à la revalorisation des bases de 0,9%) et de -5,4%. C'est ainsi près de 140 000 € de DGF que la commune a perdu cette année (plus d'un point d'impôt).

B - L'endettement et niveau d'investissement

Un encours de dette maîtrisé

L'analyse de l'encours de dette de la collectivité sur ces dernières années fait apparaître un désendettement en 2010 et un ré-endettement progressif les années suivantes.

Le graphique ci-dessous retrace à la fois la dynamique des dépenses d'équipement et cette évolution de l'endettement (2014 est similaire à 2013 car il s'agit de l'encours de dette au 1^{er} janvier 2014, les éléments définitifs n'étant pas encore connus).



La capacité de désendettement de la ville (calculée au 1^{er} janvier 2014) se situe à 2,8 ce qui signifie qu'il faudrait un peu moins de 3 ans à la collectivité pour amortir la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement. Cette situation est saine et souligne que la Ville préserve les générations à venir des dépenses qu'elle réalise. En effet, pour une commune, la zone dangereuse commence autour de 10 à 12 ans.

Le taux d'endettement mesuré par le ratio dette/RRF progresse pour tous les niveaux de collectivité depuis 2 ans. Son niveau pour l'ensemble du bloc communal est particulièrement élevé comme le souligne le tableau ci-dessous (81,2%). En comparaison, Saint-Genis-Laval se situe à un niveau assez bas en 2013 :

	Ensemble du secteur communal 2013	SGL 2013
Dette au 31 décembre /RRF	81,20%	33,93%
Annuité de la dette /RRF	10,40%	2,23%

Pour l'ensemble des collectivités en 2013, l'encours de dette progresse modérément mais cependant bien plus que l'évolution des recettes de fonctionnement. C'est la tendance inverse qui est observée pour Saint-Genis-Laval jusqu'en 2013. En 2014, compte tenu du nouvel emprunt de 3,350M€ réalisé pour financer les nouveaux équipements, le niveau d'endettement se relèvera tout en conservant un niveau convenable.

Hausse soutenue des dépenses d'équipement

Avec une moyenne annuelle de 5,6M€ depuis 2008, la collectivité a toujours poursuivi une politique d'investissement dynamique rendue possible par une épargne préservée et un endettement maîtrisé. Avec près de 7,5M€ de dépenses d'équipement inscrites au budget 2014 (+18% par rapport à 2013), cet objectif est encore maintenu.

III - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015

Préservation d'une situation financière saine pour Saint-Genis-Laval

Contraindre les dépenses de fonctionnement pour compenser partiellement la baisse des recettes

Comme développé dans les paragraphes ci-dessus, le PLF pour 2015 traduit plus encore qu'en 2014 la contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public. L'ensemble des mesures détaillées par le gouvernement ainsi que certaines actions déjà engagées (baisse de la DGF de 161k€, augmentation du FPIC de près de 37%, réforme des rythmes scolaires sur une année pleine...) ont permis à la commune de dégager les grandes tendances d'une analyse financière prospective.

Aussi pour 2015 la baisse des recettes de fonctionnement est estimée à 2%, intégrant une stabilité des taux de fiscalité cette année encore.

Pour contenir l'épargne brute et préserver la capacité de la ville à investir tout en s'endettant raisonnablement, les dépenses de fonctionnement doivent être de nouveau contenues. Une évolution globale de 1,9% en 2015 permettrait de tenir ces objectifs.

Cependant, toutes les dépenses ne pourront pas évoluer de + 1,9%. En effet, des évolutions contractuelles ou indépendantes d'une décision de la collectivité doivent être prises en compte (augmentation du gaz, de l'électricité, revalorisation du SMIC, des cotisations patronales, révisions indiciaires...).

Sur la base de ces hypothèses, les contrats évolueraient globalement de 2,5%, les fluides jusqu'à 4% et la masse salariale aura pour objectif d'être contenue à 1,5%. L'ensemble des autres dépenses devra donc au plus se stabiliser pour compenser ces hausses.

Maintenir un autofinancement nécessaire au financement des dépenses d'équipement

La tenue des objectifs en section de fonctionnement permettra en effet de maintenir un autofinancement, certes moindre que les années précédentes, mais à un niveau qui permettra à la fois d'assurer - de manière obligatoire - le remboursement des annuités d'emprunts et de fournir une ressource complémentaire à l'emprunt pour financer les projets engagés ou à venir de la commune.

En effet, la totalité des dépenses d'équipement ne peut être financée uniquement sur le recours à l'emprunt qui engendrerait un endettement rapide et démesuré dont le remboursement pèserait trop fortement sur le fonctionnement (paiement des intérêts) et en conséquence réduirait drastiquement l'autofinancement ou verrait une hausse de la fiscalité.

Programmation des investissements

Entretien du patrimoine

La collectivité a déjà investi de manière conséquente ces dernières années pour rénover son patrimoine. Désormais il convient de poursuivre un entretien régulier dans le temps afin de préserver l'ensemble des équipements de travaux plus conséquents. Ainsi, en 2015, des enveloppes (basées sur les moyennes des années précédentes hors grosses rénovations) seront allouées à l'entretien des groupes scolaires, des gymnases, des stades, des structures petite enfance et jeunesse, aux espaces verts ou encore à la voirie-éclairage public.

L'ensemble de ces travaux est estimé au maximum pour 1 286 000 €.

Au-delà de l'entretien régulier du patrimoine, de nombreux projets seront à mener sur la durée du mandat.

Une programmation pluriannuelle, tant en fonctionnement qu'en investissement, a ainsi été travaillée, permettant d'échelonner de 2015 à 2020 les principaux projets et actions à envisager.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Opérations d'urbanisme-voirie (Moly, Vernaton, Barolles, Darcieux-Collonges)	■	■	■			
MDQ Collonges	■	■				
Médiathèque, la Mouche	■	■				
PM et vidéo-protection	■	■				
Espace sportif abrité		■	■	■		
Plan numérique dans les écoles, aménagements connexes à d'Aubarède, GS Ste Eugénie	■	■	■			
Développement des loisirs pour tous à l'instar des séjours vacances pour les Seniors	■	■	■	■	■	■
Actions sociales	■	■	■	■	■	■
Structure enfance Guilloux et Ste Eugénie					■	■
Économie - commerces et emploi	■	■	■	■	■	■
Réaménagement urbain de l'îlot Guilloux					■	■
Aménagement du Vallon des Hôpitaux - Ste Eugénie /arrivée du métro (extension)						■

Ainsi, sur le secteur urbanisme-voirie plusieurs opérations seront poursuivies ou initiées telles que la seconde tranche des travaux de requalification du chemin de Moly et des espaces publics aux Barolles (mail), la réalisation de la nouvelle voie Darcieux-Collonges ou encore la requalification de la rue François Vernaton.

Après plusieurs mois de travaux, soucieux d'un projet de développement durable par rapport à l'investissement, la nouvelle Maison de Quartier au sein de la colline des Collonges permettra d'accueillir à la rentrée 2015 dans des espaces adaptés l'ensemble des activités dernièrement développées. La Ville a décidé la construction d'un nouvel équipement public structurant afin de proposer des conditions d'accueil optimisées dans la Maison de Quartier des Collonges dont la gestion est assurée dans le cadre d'une délégation de services publics par Léo Lagrange.

Les travaux de construction ont démarré en juin 2014 pour une livraison à la rentrée scolaire 2015. Implanté à l'entrée de la « colline » afin de valoriser cet espace et préserver une visibilité de l'accès principal à l'équipement depuis la rue des Collonges, le lieu choisi permettra également une liaison vers l'arrière du bâtiment dit « La Manivelle ».

Afin de permettre une continuité des activités, les bâtiments actuels (Boulistes, Maison Pointue, Maison des Dunes) ne seront démolis qu'après le déménagement dans les nouveaux locaux. Un traitement paysager (engazonnement) de ces espaces libérés assurera une continuité visuelle avec la colline et permettre de futurs aménagements.

Ainsi en septembre 2015, les habitants des Collonges auront bénéficié de la poursuite d'une requalification du quartier contribuant ainsi à une amélioration de leur cadre de vie.

Afin de proposer aux habitants du quartier et de toute la commune de meilleures conditions d'accueil pour le public et les utilisateurs, et mieux répondre à leurs attentes, l'offre de services et de loisirs proposée ainsi que les diverses activités élargies permettront de favoriser le lien intergénérationnel et le vivre ensemble avec de nouveaux locaux adaptés et modernes.

De même, 2015 marquera la réhabilitation de la Médiathèque. Le réaménagement architectural concourt à une baisse des frais d'énergie de fonctionnement, -40% sur les fluides, à une mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, à une réorientation des missions des personnels avec à terme une réduction, grâce à l'autonomisation des actions de prêt et retour (bornes semi-automatiques). De même, il accompagnera le projet culturel de lecture publique (propositions de nouveaux services adaptés aux nouveaux usages des lecteurs, notamment numériques).

Le réaménagement du hall de La Mouche comprenant l'autonomisation de la salle Gayet, la mise en sécurité de l'accueil et le réaménagement des bureaux et de la mezzanine devrait également débuter en cours d'année, l'équipe de maîtrise d'œuvre ayant été retenue. Cette nouvelle configuration permettra, de par l'autonomisation de la salle Gayet, de réduire les charges de personnel affectées à cette fonction de surveillance et ainsi limiter les frais de fonctionnement.

La construction du futur poste de police municipale au 36 rue Pierre Fourel, nouvel espace d'accueil pour les Saint-Genois et lieu de travail pour les policiers municipaux sera engagée, suivie du transfert du Centre de Supervision Urbaine de la vidéoprotection dans ces nouveaux locaux. Outre l'amélioration de la qualité des espaces d'accueil au public, cette réalisation participe, avec l'espace Déclit jeunesse et la requalification du parking Cordier, à la revalorisation de cette entrée du cœur de ville.

Pour compléter la pratique de certaines disciplines sportives (tennis, boules ...) et ce, quelle que soit la saison, il est envisagé la réalisation d'un espace sportif abrité. Dès lors, après étude d'implantation et de cadrage urbain sur 2016, le projet pourrait voir le jour en 2017-2018.

Concernant l'enseignement, la Ville entend favoriser la réussite éducative des enfants. Aussi, au-delà du Projet Éducatif Territorial et de la mise en œuvre des ateliers et temps périscolaires développés à la rentrée 2014, adapter les outils aux nouveaux usages du numérique constituera un atout pour nos jeunes. Initié avec l'introduction de tableaux blancs numériques dans certaines classes et l'an passé avec la mise en œuvre d'une classe mobile informatique à Mouton, un plan sera développé sur plusieurs années.

Par ailleurs, après la rénovation du collège Giono dont les travaux doivent se poursuivre jusqu'en 2015-2016, des travaux au collège d'Aubarède seront réalisés afin d'améliorer les espaces communs et l'accueil. Enfin, pour accompagner le développement de Saint-Genis-Laval, un groupe scolaire et ses espaces périscolaires associés (dont restaurant) à Sainte Eugénie est envisagé à terme.

La politique seniors visera prioritairement la complémentarité et le maillage du territoire avec ses différents acteurs. Toutefois la Ville interviendra particulièrement sur le volet de l'accès aux loisirs pour tous et notamment les publics isolés. Ainsi, la réflexion est initiée en 2015 pour développer des actions sur le territoire visant à compléter judicieusement l'offre à l'instar de la réalisation des séjours vacances développés depuis 2010.

Un des piliers du développement durable, de l'Agenda 21, repose sur la solidarité. Aussi, nous entendons que la qualité de vie, les services, les projets développés soient accessibles à tous. C'est l'essence même de la mission de la Ville aidée du CCAS dont le rôle d'accompagnement est accru en période de crise. Les actions de solidarité telles que le Déclit K'fé, le café des parents, visent à répondre à cette nécessaire solidarité et la prise en compte du handicap. De même, les actions d'insertion sociale par l'économie constituent un enjeu et seront développées à travers les chantiers d'insertion ainsi que par le biais des clauses des différents marchés de la ville.

Dans le domaine de la petite enfance, les efforts d'optimisation des dépenses sont constants mais largement encadrés par les textes.

Toutefois, les mutualisations sont recherchées que ce soit en dépenses à caractère général (groupement de commandes) ou en mise à disposition de personnel. Ainsi en 2015, le poste de directrice des Récollets et Roule Virou sera mutualisé.

Par ailleurs deux équipements d'accueil collectif seront programmés : une crèche sur le secteur de Sainte Eugénie mutualisée avec les HCL et une nouvelle structure dans le cadre du réaménagement du secteur de l'îlot Guilloux, établissement de 36 places. Les études de cadrage urbain permettront en 2016 de phaser le projet dans sa globalité.

Le secteur commerce-économie-emploi est toujours une des priorités de la Ville qui maintiendra des actions déjà existantes ou en mettra en place de nouvelles telles que les paniers de nos villes, la réalisation des livrets emploi-commerce, la bourse aux stages. La politique de préemption visant notamment la requalification de la rue de la Liberté sera poursuivie et un plan d'accompagnement à la réfection des façades du cœur de ville sera initié.

Enfin, deux opérations d'aménagement d'envergure débuteront vers 2018-2020 à savoir :

- l'aménagement du nouveau secteur Sainte Eugénie - Vallon des hôpitaux comprenant plusieurs équipements publics (groupe scolaire avec restaurant scolaire, structure enfance) et travaux de voirie (dont le prolongement de Gadagne est), lié à l'arrivée du métro à Saint-Genis-Laval;
- le réaménagement de l'îlot Guilloux, la réhabilitation et l'extension de la crèche, de l'école, de l'accueil de loisirs maternel permettront d'en faire un véritable pôle enfance et d'ouvrir le quartier sur l'extérieur pour une meilleure appropriation des espaces publics par les habitants. Par ailleurs, la réalisation de logements concourra à l'équilibre financier de l'opération.

Ainsi, dans un contexte de croissance toujours atone, avec des prévisions économiques 2015 proches de 2014 mais avec comme toile de fond des finances locales fortement marquées par l'effort de redressement des comptes publics, le budget 2015 devra aller au-delà des économies ponctuelles. Une véritable réflexion est nécessaire sur les projets afin de hiérarchiser l'action locale, en conservant la situation financière saine qui permettra la réalisation de projets pour construire l'avenir de Saint-Genis-Laval.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** du Débat d'Orientations Budgétaires 2015.

A. CALLIGARO : « Plusieurs observations ou questions : petite observation page 2, - je cite - « l'ampleur de la diminution des dépenses publiques » : ce n'est pas une diminution de la dépense publique mais une faible augmentation de 0,2%, ce n'est pas tout à fait pareil; la dépense publique augmente.

Ensuite page 3 : afin d'avoir une vision moyen-long terme, quelle est la prévision de notre contribution pour le FPIC jusqu'en 2020 ? Quelle est la prévision de la baisse de la DGF jusqu'en 2020, que ce soit en pourcentage ou en montant ?

Page 4 : concernant la revalorisation des bases de fiscalité, nous soulignons que la revalorisation des bases locatives décidées par l'État est de 0,9% en 2015 comme en 2014 quand l'indice INSE a constaté sur les douze derniers mois environ 0,5%. Les Français sont inquiets de la pression fiscale qui ne cesse d'augmenter.

Page 4 toujours : vous parlez des recherches d'économies déjà engagées : quelles sont justement les recherches d'économies déjà engagées, au moins sur les principaux postes de dépenses ?

Toujours page 4 : nous notons les appréciations positives écrites dans la délibération, - je cite- « la collectivité bénéficie toutefois d'une situation saine ». Cependant il nous paraît inquiétant que l'épargne brute ait quasiment diminué de moitié de 2011 à 2014. Qu'en sera-t-il pour 2015 ?

Page 5 : à nouveau - je cite - « cette situation est saine » et souligne que la Ville préserve les générations à venir des dépenses qu'elle réalise. Nous comprenons que vous êtes satisfait de votre budget. En revanche, vu le contexte, nous vous invitons à plus de retenue et de

modestie au-delà de phrases très politiques d'autosatisfaction dans la projection sur les générations futures ».

T. MONNET : « Tout d'abord je tenais à remercier la qualité du document qui nous a été donné et la présentation qui a été faite par Monsieur MASSON. Il est vrai que c'est un document qui permet de mettre en perspective les conditions nationales et locales avec une présentation plus particulière sur 2014. Bien évidemment concernant 2015, les montants n'y sont pas - mais ce n'est pas le but de ce débat d'orientations budgétaires -.

Sur le principe bien évidemment concernant le maintien des taux d'imposition, nous sommes d'accord, les bases augmentant déjà de 0,9%, c'est bien suffisant pour l'augmentation de chacun.

Nous sommes également d'accord pour la recherche d'économie du fonctionnement bien que ces recherches aient déjà été effectuées comme on l'a déjà précédemment vu en 2014. Des efforts ont été faits sur la mutualisation des achats à plusieurs reprises (le chauffage, les couches, les fournitures ...), ainsi que les efforts faits sur la rénovation des bâtiments qui ont généré et génèrent des économies d'énergie et ceux à venir comme la médiathèque qui va générer 40%, dit-on, d'économie d'énergie au niveau des fluides. On ne peut que s'en féliciter. L'épargne brute baisse de quelques % mais reste suffisamment importante, de l'ordre de 2,3 millions d'euros, donc une somme relativement importante pour pouvoir engager les investissements à venir.

Ensuite vous nous faites une présentation de la programmation des investissements qui met donc en évidence les projets structurants à venir pour Saint-Genis. Parmi les différents projets proposés, nous nous interrogeons toujours sur la vidéoprotection et du maintien des subventions de l'État. L'État perdura-t-il dans son subventionnement pour maintenir à 100% de la vidéoprotection ?

Concernant l'espace sportif abrité, l'emplacement d'un tel projet est-il déjà envisagé ou se ferait-il à l'emplacement des terrains de tennis actuel ?

Concernant l'Agenda 21 qui est un thème qui nous est cher, les actions menées sont intéressantes, leur poursuite - en tout cas pour celles qui sont énumérées - sont indispensables et peuvent être amplifiées.

Le PRE, Plan de Réussite Éducative, est-il maintenu et renforcé car il nous semble important de le faire ? Concernant la réussite éducative, jusqu'à ces derniers jours, plusieurs enfants scolarisés à Saint-Genis-Laval dormaient dans la rue. Quelles sont les réponses à apporter à ces cas dramatiques ?

Concernant la solidarité toujours, et le contexte nouveau de la Métropole, comment vont s'articuler le CCAS et la MDR ?

Toujours sur la thématique de l'Agenda 21, le parc Passot devait être ouvert au public, me semble-t-il, en tout cas il y avait eu un projet avec la médiathèque qui devait s'ouvrir sur l'arrière sur le parc Passot avec une ouverture au public. Aujourd'hui qu'en est-il au niveau du projet ?

Dans les objectifs, nous souhaiterions également qu'un soutien aux associations qui créent du lien social soit renforcé et réaffirmé, leur rôle de structure luttant contre la précarité et l'isolement - j'ai bien entendu Monsieur GUOUGUENI que vous l'aviez effectivement dit et je crois qu'il faut le dire et le répéter - et me semble-t-il les aider et les renforcer parce que ce sont quand même des structures qui sont bien utiles voire même indispensables au maintien du lien social sur notre commune.

Pour ce qui est du secteur commerces - économie - emploi, nous souhaiterions que vous détailliez les nouvelles actions à mettre en place telles que « les paniers de nos villes », la réalisation des livrets emploi - commerces et la bourse aux stages pour lesquelles on a peu d'informations. La requalification de la rue de la Liberté et la réfection des façades au cœur de la ville sont bien évidemment un besoin évident parce qu'il est vrai que l'avenue Georges Clemenceau, pour un certain nombre de ses bâtiments, est en très mauvais état d'autant plus quand les devantures sont nouvellement modifiées et refaites. Il semble important de pouvoir aider la rénovation de cette artère principale.

Nous ne pouvons que vous féliciter de nous proposer une programmation de mandat, cela permet d'avoir une certaine visibilité globale des différents projets de la ville. Si bon nombre d'entre eux sont déjà lancés, si d'autres sont sur orbite et nous satisfont globalement, d'autres encore sont prévus : la structure sportive couverte pour laquelle nous pourrions émettre des réserves concernant la priorité, l'aménagement du vallon des hôpitaux de Sainte-Eugénie pour lequel nous ne pouvons qu'être d'accord bien évidemment. Nous souhaiterions avoir davantage d'informations sur l'aménagement du vallon des hôpitaux. Peut-être pourrions nous avoir plus de détails sur le projet et nous souhaiterions effectivement que si ce projet se réalise il le soit à l'identique de celui qui a été mené aux

Basses Barolles, à savoir créer les structures structurantes d'accueil avant l'arrivée des bâtiments d'habitation de manière à ce que tout puisse se faire assez rapidement. On a vu qu'effectivement était prévu le groupe scolaire avec une cantine et vraisemblablement une halte-garderie - crèche. Nous attendons bien entendu le budget prévisionnel 2015 pour étudier attentivement les montants correspondant aux projets ».

F. VURPAS : *« S'agissant de ce débat d'orientations budgétaires, j'aurais une questions à poser : est-ce que quelque part il faudrait ressortir l'impact de la réforme territoriale et de la Métropole puisqu'elle sera quand même présente dans les orientations budgétaires ? Est-ce qu'on pourrait en tenir un petit peu plus compte et en tout cas en parler ?*

J'ai observé qu'il y avait aussi ce qu'on appelle la somme de péréquation intercommunale qui chez nous augmentait de 17%. Est-ce qu'il peut y avoir quelques explications sur le contenu de cette dotation de péréquation intercommunale ? Est-ce que ce n'est pas lié quelque part aussi à la Métropole et auquel cas on pourrait comprendre qu'il faut impacter notre débat d'orientations budgétaires sur l'existence de la réforme territoriale et l'existence de la Métropole ? ».

Y. CRUBELLIER : *« Avant de nous prononcer sur cette lecture financière purement mécanique, nous marquerons un bémol quant à la place donnée aussi bien à l'environnement économique national qu'à la politique gouvernementale qui ont, il est vrai, une incidence majeure sur tous les maux que nous connaissons et que nous continuons à subir. La situation est dramatique : nous connaissons non seulement un naufrage économique mais aussi la lente et sûre destruction de notre nation et nos valeurs.*

Sur le plan économique, le mot d'ordre est la déconstruction. L'État, soucieux de trouver quelques économies à bon compte, se désengage de plus en plus puisqu'il a prévu plus de 3 milliards d'économies pour cette année, 11 milliards dans les années à venir. Les collectivités vont voir leurs recettes réduites; même les communes dites « riches » verront leurs caisses se vider à cause d'un taux du FPIC comme on a pu le voir encore cette année. Moins de dotations aussi. La courbe du chômage poursuit inexorablement son envolée, de même que les prix de l'électricité, des timbres, de la SNCF, entraînant ainsi une augmentation des recettes de l'État en TVA. Sur le plan local, nos sommes seront englouties par la nouvelle usine à gaz de Gérard COLLOMB, je veux parler de la Métropole. Celle-ci hérite de l'ardoise du musée des Confluences (328 millions d'euros), de la dette du Conseil Général ... j'en passe et des pires ! Nous le savons bien : plus la collectivité est importante, plus les frais généraux sont importants. Le futur super Grand Lyon deviendra de plus en plus directif au fil du temps. Nous ne sommes pas au bout de nos surprises fiscales, un vrai big-bang institutionnel. Vous verrez, nous deviendrons des mairies d'arrondissement; les communes, symboles forts de l'identité locale, seront petit à petit vidées de leur substance, asséchées lentement. Vous appelez cela les enjeux Métropole, un joli nom pour une triste réalité. Les Français sont moroses, pessimistes. Comment pourrait-il en être autrement ? Comment pourraient-ils avoir le cœur à entreprendre, consommer pour relancer l'économie française ? La croissance qui est donnée par l'État de 1% pour l'année 2015, à mon avis nous allons dans un mur. Certes notre commune de Saint-Genis-Laval, dont nous remercions les services pour cette bonne présentation et ces documents présentés par Monsieur MASSON, a des finances qui se portent bien jusqu'à présent, notamment au regard des graphes qui nous sont présentés et en comparaison des communes de la même strate. Cependant, au vu des éléments que vous nous communiquez, il est fort à craindre que cela ne puisse durer. En effet, si vous avez la volonté de conserver le même niveau d'investissement que les années précédentes, c'est-à-dire +5 millions d'euros par an, il faudra trouver des financements à moins que vous n'envisagiez de surseoir à certains investissements ni indispensables ni urgents, comme par exemple des tennis couverts, le parc de boules - certes peut-être utiles pour certains clubs, je ne dis pas, pour le loisir, mais est-ce aujourd'hui une priorité ? -. Refaire la salle de spectacle ou l'entrée avec les bureaux au-dessus même si il y a des normes à mettre pour La Mouche, 400 000 euros, cela fait cher quand même. Et les Saint-Genois devront encore payer. En effet, si les taux d'imposition demeurent inchangés comme vous nous l'indiquez, les bases augmentent, ce qui mathématiquement va augmenter les impôts pour les contribuables saint-genois. Il vous faudra sans doute avoir recours à l'emprunt; l'épargne va se réduire au détriment des générations futures qui devront bien rembourser. Nous ne pouvons que regretter dans ces périodes difficiles pour nombre de Saint-Genois que notre commune ne puisse pas baisser ne serait-ce qu'un peu les impôts, si une forte politique, une bonne commune, un maire apprécié, qu'est-ce qu'on attend du pouvoir d'achat, de pouvoir reconstruire, avoir du baume au cœur ? Ce serait un geste fort qui redonnerait un peu d'espoir aux Saint-Genois mais de toute évidence ce n'est pas la voie que vous avez choisie, à

moins que grâce à notre intervention en ce jour magnifique du 6 janvier, jour de l'Épiphanie, les rois mages, symboles du bien vivre ensemble, vous inspirent et que décidiez, vous aussi, de faire un présent aux Saint-Genois. Nous attendons donc la mise en œuvre du budget municipal 2015 ».

M. le Maire : « Monsieur CALLIGARO, lorsque vous faites de la technique, il faut bien regarder ce qu'on fait et ce qu'on dit. Quand vous regardez l'autofinancement de 2011 et que vous le comparez à celui de 2014, il faut regarder ce qu'il y a dans l'autofinancement; on l'avait bien précisé : il y a une recette exceptionnelle qui est liée à la vente de la galerie commerciale d'Auchan qui à l'époque était d' 1,1 million d'euros. Donc comparez ce qui est comparable; on ne fait pas les budgets avec les recettes exceptionnelles.

Vous m'interrogez sur ce que sera la DGF en 2020 et le FPIC : le FPIC a été l'un des derniers cadeaux du quinquennat 2007-2012 et la loi de finances de 2011 votée par des ministres et un Président de la République à l'époque proche, je crois, de votre sensibilité politique. Ce sont eux qui ont fait ce cadeau aux collectivités alors on peut dire que depuis cela n'a pas été supprimé, je suis bien d'accord avec vous. Néanmoins cela date de 2011. Au début certes ce n'était pas très élevé mais ensuite il y a une progressivité prévue par la loi, que personne n'a changée depuis, et qui fait qu'aujourd'hui on arrive à 170 000 euros. Mais comme vous fondez beaucoup d'espoir en 2017, je suppose que vous allez faire supprimer ce FPIC qui avait été établi par vos amis politiques.

Concernant la DGF, je veux bien faire une progression jusqu'en 2020 mais je ne sais pas de quoi sera faite la politique locale en 2020. Jusqu'en 2017 on peut penser qu'on est sur la résorption des déficits et c'est pour cela que les collectivités sont mises à contribution. Si vos vœux sont exaucés je suppose que vous serez le premier porte-paroles pour qu'on rétablisse la DGF dans son état aux collectivités pour creuser un peu plus le déficit de l'État. Vous constatez que les choses sont peu simples. Vous regardez la trajectoire du déficit public sur les années 2000 à 2007 et vous regardez sur 2007-2012, donc les propositions sont plus difficiles à faire quand on a été aux manettes et que le déficit s'est creusé; il y a la crise économique, et elle est encore là. Je suis prêt à entendre toutes les raisons. Je ne peux pas vous répondre au-delà de 2017 de ce qu'il en sera demain; je pense qu'on est dans une logique cohérente de réduction des déficits. Vous le dites vous-même, il faut diminuer les dépenses et ne pas augmenter l'imposition. On le fait modestement à Saint-Genis-Laval. Le cadeau que l'on fait aux Saint-Genois, ce ne sont pas les rois mages; en onze ans, on a mis 1% de plus sur la taxe communale. Peu de communes ont fait cela en onze ans. J'ai regardé quelques taux d'imposition des communes avoisinantes suite aux élections municipales : on voit du +8 dans une commune voisine; on voit du +2 / +3 ... Donc vous voyez qu'il faut faire attention parce que derrière la réalité des chiffres il y a aussi la réalité de la gestion et on fait bien souvent du mieux que nous pouvons. Et là je serai extrêmement modeste sur ce sujet.

Concernant votre question sur « qu'est-ce qu'on va faire pour réduire le fonctionnement? », l'autofinancement a été préservé en 2013 parce que la Commune s'est lancée dans une réduction de son fonctionnement de -5%. L'ensemble des agents de la ville a joué le jeu de cette directive-là et cela n'a pas été si simple que cela. On revisite également l'ensemble de nos politiques publiques. Il est vrai que les aides aux associations ont beau faire partie de la vie associative et du dynamisme de la commune, il faut aussi que l'argent public soit utilisé le mieux possible. C'est le cas des discussions avec le CLESG; cela a été le cas des discussions à une époque avec les associations de la petite enfance; c'est le cas demain des associations d'entre-aide parce que c'est l'impôt du contribuable. On ne prend pas une mesure phare en disant - et je réponds aussi là à Monsieur MONNET - que l'on va faire -5%. Non ! C'est au quotidien, c'est tous les jours et on joue sur tous les leviers, donc à la fois des subventions, des équipements, sur la gestion; dans cette ville, on a aussi fait des synergies. On fait les travaux de La Mouche : 400 000 euros de dépenses certes, Monsieur CRUBELLIER, mais on les fait parce qu'on veut autonomiser la salle Gayet et pas seulement pour réhabiliter La Mouche; cela nous permettra d'avoir une salle où il n'y aura plus de personnel qu'il faut payer jusqu'à minuit - une heure du matin pour fermer la salle parce qu'on ne peut pas faire autrement, les locaux étant communs. Une fois que les locaux seront indépendants, on aura une réduction des dépenses; c'est du structurel, du long terme et l'investissement on le récupèrera en long terme en diminuant les dépenses de personnel. Les efforts, Monsieur MONNET l'a souligné, se retrouvent dans tous les équipements que l'on fait aujourd'hui, c'est-à-dire dans tous les investissements : le gymnase Mouton était une réorganisation à conduire pour des économies de fonctionnement; la médiathèque c'est le cas, le premier objectif étant d'arrêter qu'il pleuve dedans (il pleuvait dans la salle Saliste), des travaux qui répondent à une économie d'énergie - vous avez cité 25%, si on a 35 c'est bien, si on a 45 c'est

bien aussi -, on répond également aux normes d'accessibilité parce que cela c'est aussi le vivre ensemble. Donc on est dans cette logique quotidienne de diminution des dépenses de fonctionnement que ce soit au niveau de nos investissements et du fonctionnement de la Ville.

Finalement, Monsieur CALLIGARO, ce que vous avez dit c'est ce que l'on fait. Je dis simplement que pendant onze ans on a augmenté la taxe communale de 1%, on a une capacité d'investissement qui permet encore de répondre à des besoins d'équipement des Saint-Genois. C'est cela qui est important. J'ai entendu longtemps les discours : « Monsieur le Maire, on a des capacités, on peut dépenser plus, on peut emprunter plus ». Aujourd'hui on se retrouve dans une limitation des dépenses publiques; on est, nous, dans une capacité d'emprunter encore et de réaliser. Les efforts sont permanents et le sont depuis 2013 et même dans les années auparavant. Quand on mutualise par exemple les services petite enfance, des sports et scolaire au niveau de l'accueil, on fait des économies de personnel et on est plus efficace, donc c'est ce que nous poursuivons depuis longtemps.

Concernant la Métropole, Monsieur VURPAS, le FPIC j'ai répondu, cela n'a rien à voir avec la Métropole; c'est la loi de finances de l'État de 2011. Aujourd'hui je crois que l'augmentation doit passer de 200 à 250 000 euros mais peut-être que le législateur reviendra sur ce sujet.

La Métropole aujourd'hui, je l'ai dit tout à l'heure en préambule, en répondant à Monsieur MONNET qui avait posé une bonne question, n'a pas de nouvelles compétences des communes; il n'y a pas d'incidences directes pour la commune aujourd'hui. Ce sont les compétences du Département et les compétences du Grand Lyon qui sont accolées. J'ai dit que l'année 2015 serait consacrée à cette révision; aujourd'hui elle n'influe pas sur le budget municipal et la création de la Métropole n'a pas de conséquence sur les finances communales. Si on délègue des compétences ou si on en prend d'autres, peut-être qu'éventuellement les choses pourront changer et on sera là pour en discuter mais aujourd'hui il n'y a pas de changement de ce côté-là.

Concernant le Vallon des hôpitaux, si vous en référez au SCOT, ce dernier signale le Vallon des hôpitaux comme un lieu possible d'urbanisation, notamment avec des équipements des sciences des vivants, l'arrivée du métro - les terrains appartiennent aux HCL qui n'ont pas vendu; il faut aussi qu'ils aient, eux, un projet sur leur territoire -, on espère, et on l'a dit en campagne électorale, qu'en 2020 un certain nombre de terrains se libèrera, ce qui permettra de déplacer un petit peu le centre de gravité de la ville d'une manière très modeste, de rééquilibrer un petit peu les écoles. L'arrivée du métro prévue en 2022-2023, au-delà du mandat, va structurer les choses. Si on devait faire quelque chose, on ferait la concertation. Il y a une réunion publique prochainement sur l'arrivée du métro. Vous voyez, Monsieur CALLIGARO, on s'en préoccupe parce que, même si vous avez écrit le contraire dans le bulletin municipal, on fait une réunion publique le 27 janvier, un enjeu majeur pour la commune qui va changer la configuration des choses.

Concernant le parc Passot, on a mis, si vous vous souvenez du PLU que vous avez voté en 2005 Monsieur MONNET, une réserve foncière de 8 ou 9 000 m². Aujourd'hui les propriétaires ne sont pas vendeurs. Le jour où ils seront vendeurs effectivement cela deviendra un parc municipal ; c'est une réserve foncière dans le cadre du PLU, donc on l'achètera lorsque cela se fera. Aujourd'hui il n'y a pas d'urgence à le faire. Comme le disait Monsieur CRUBELLIER, on a des priorités et ce n'est pas la priorité du moment. On a considéré comme prioritaires les économies d'énergie à faire, la rénovation de nos équipements sportifs et culturels parce qu'ils sont d'une forte utilité pour l'ensemble des Saint-Genois, du plus jeune au sénior.

Le débat d'orientations budgétaires, ce sont des chiffres qui s'imposent à tous. Ensuite on construit un budget d'orientations.

J'étais au salon du carrefour des entreprises où on a rencontré un président de SOLEN optimiste : 80 entreprises s'implantent sur l'agglomération lyonnaise chaque année dont quelques-unes à Saint-Genis-Laval. On est la deuxième région de France qui tire la croissance par son développement économique avec des investisseurs étrangers. On a sur la commune des ouvertures de commerces. Je sais bien qu'en France une bonne nouvelle n'est pas une nouvelle mais là, en l'occurrence, il y a des éléments positifs : on est dans une dynamique d'expansion avec des entreprises belges qui sont installées, TECHNOR pour la dernière, une entreprise comptable qui va s'étendre sur le territoire de la commune (on l'a voté ici même). Donc on voit bien qu'à force de faire de la sinistrose, on n'en voit plus les éléments positifs. Je trouve qu'on est plutôt avec une fiscalité extrêmement stabilisée en ce qui concerne la commune. On a aussi des résultats et on a à la fois des résultats économiques mais on a également des résultats au niveau du vivre ensemble et les choses se passent relativement bien sur la commune.

Ravalement de l'avenue Clemenceau : on l'a proposé, néanmoins cela demande des efforts importants pour les propriétaires. Beaucoup ont été rénovés et d'autres sont en cours. Il

reste plutôt quelques blocs d'immeubles où effectivement il va falloir un peu contraindre par un arrêté de ravalement le propriétaire à faire des travaux; c'est le cas parfois de l'insalubrité de certains logements.

Je vous rappelle également que le budget 2015 ne sera pas la photographie complète de la PPI jusqu'en 2020 puisqu'on est obligé d'annualiser nos dépenses.

Quant à l'espace sportif couvert, on réfléchit à plusieurs solutions, plusieurs implantations. Je ne sais pas si vous vous souvenez de l'implantation de l'Équinoxe : on avait réfléchi sur son implantation. Idem pour la Maison de quartier.

La conclusion me plaisait bien parce que ce n'est pas de l'autosatisfaction. On essaie de répondre aux faits. On a essayé de stabiliser les dépenses, de répondre aux besoins des Saint-Genois. On essaie de gérer le mieux possible en fonction des contraintes économiques. On est plutôt dans cette dynamique-là; on a plutôt réussi. J'espère qu'on continuera à réussir ensemble sur l'ensemble de ces projets. On travaille pour la ville. Quand on commence à parler de l'îlot Guilloux, il sera peut-être terminé en 2020, 2022, 2023, c'est le cas de tous les grands projets qui mettent du temps et puis il faut pouvoir les financer. On fera même du logement aidé dans cet îlot parce qu'il y aura des recompositions. Donc on répond aussi à vos questions d'une certaine façon ».

C. ALBERT-PERROT : « Vous n'avez pas répondu au sujet des enfants qui sont scolarisés sur la ville et qui dorment dans la rue. Est-ce que la commune a des réponses à apporter à plus ou moins long terme ? ».

M. le Maire : « Ce ne sont pas des enfants mais des familles. C'est le problème du Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA); je crois que j'ai déjà répondu en 2011. On avait trouvé des solutions d'urgence. Aujourd'hui, le Département du Rhône, pendant l'hiver, a augmenté de 125 places ses accueils d'hébergement pour les logements d'urgence. Nous, on n'a pas de logement d'urgence aujourd'hui et dans la mesure où on a un CADA. Or il y a un turn-over permanent au CADA de gens qui sont déboutés de leur droit d'asile. C'est un problème insoluble : il y a toujours de nouvelles demandes d'arrivée de logements d'urgence. Et puis les gens qu'on a logés en urgence aussi ne sont pas dans des situations où ils peuvent se payer un loyer; c'est très difficile, donc on ne peut pas les sortir des logements d'urgence. Ou alors il faudrait faire des tris entre les familles, entre celles qu'on met en logement d'urgence ou pas puisqu'il y a une arrivée permanente de familles au CADA qui ressortent régulièrement. Aujourd'hui c'est un problème qui concerne l'État, le Préfet s'en est saisi, ainsi que la Métropole au niveau de sa compétence logement. Vous ne pouvez pas demander à ce qu'on règle les problèmes du CADA qui est un problème plus que départemental. Ce n'est pas possible. Il est clair qu'il n'y a pas de solution à l'échelle de la commune.

On apporte - je l'ai déjà dit et je le réaffirme - une solidarité sur la restauration scolaire, sur les modes de garderie, sur les déplacements sur les loisirs. On supporte déjà cela plus que les autres communes par le fait que nous disposons d'un CADA et que peu de communes en ont. La pérennité de ces familles est en fonction de leur situation, de ce qu'elles peuvent rester ou pas en France.

Les familles présentes au CADA, dans la mesure où le CADA est sur Saint-Genis-Laval, ont leurs enfants scolarisés sur la commune. Ce n'est donc pas si simple que cela. On assure les solidarités et l'accueil scolaire. Je vous fais la même réponse qu'en 2011. Il y avait eu un comité et j'y étais allé avec le Préfet mais la famille a refusé le logement parce qu'il n'était pas assez bien. Cela nous est arrivé d'intervenir pour quelques familles mais pour tous les gens qui sont au CADA cela n'est pas possible numériquement. Bien sûr on a une position claire que l'on a expliquée à l'ensemble des partenaires et je viens de répondre d'ailleurs aux personnes qui m'ont écrites, puisque vous les relayez, notamment les parents de Guilloux. Je comprends leur émotion et je la partage : il y a un aspect dramatique pour ces enfants, un aspect émotionnel aussi mais il peut y avoir aussi des solidarités qui sont faites par des personnes. Il faut trouver une solution pérenne pour ces gens-là et le logement peut en être une.

Je vous propose de clore ce débat. Vous connaissez les grandes orientations : stabilité de la fiscalité communale, poursuite de l'investissement et des dépenses de fonctionnement réduites le plus possible. C'est un beau challenge ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL PREND ACTE

8 - FINANCES

Décision modificative n°2

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

La Ville dispose de deux emprunts de type revolving, c'est-à-dire des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie permettant une gestion de trésorerie plus souple qu'un emprunt classique. Ces emprunts nécessitent cependant, en fonction des tirages et remboursements intervenus en cours d'année, la passation d'écritures d'ordre spécifiques au 31 décembre.

Au vu de l'utilisation faite en 2014, il convient donc de prévoir l'ouverture des crédits ci-dessous, équilibrés en dépense et recette.

Par ailleurs, la notification définitive du FPIC a été de 112 386€ (au lieu de 112 000€ indiqués lors de la précédente décision modificative); le différentiel doit donc être rajouté sur le chapitre 014.

Considérant la nécessité d'ajuster le budget primitif 2014,

Vu la décision modificative 1 n°11.2014.090 du 18 novembre 2014,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **ADOPTER** la décision modificative n°2 telle que détaillée ci-dessous équilibrée en dépenses et en recettes.

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
73925 - Chapitre 014 FPIC	386,00 €	
611- Chapitre 011 - Contrats de prestation de services	-386,00 €	
TOTAL	0	0

INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
16449 - chapitre 041 - opération d'ordre liée au CLTR		2 521 000,00 €
16441 - chapitre 041 - opération d'ordre liée au CLTR	2 521 000,00 €	
TOTAL	2 521 000,00 €	2 521 000,00 €

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

9 - PERSONNEL COMMUNAL

Modification de l'état des postes

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune.

Le tableau des effectifs évolue donc chaque année en fonction des grades de recrutement des agents mais aussi en fonction de l'évolution de carrière des agents, évolution qui peut

correspondre à un changement de grade pour l'agent mais non à une création de poste pour la Collectivité.

La Commission Administrative Paritaire du Centre De Gestion du Rhône a validé l'avancement de grade de huit agents. Les grades d'origine des agents promus seront supprimés lors d'une prochaine délibération après que le Comité Technique aura rendu son avis. Aussi il convient d'actualiser l'état des postes permanents de la collectivité, en procédant à la création d'un certain nombre de postes, pour permettre l'avancement de grade des agents concernés.

Secteur social

- création de 4 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet

Secteur médico-social

- création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe à temps complet

Secteur culturel

- création de 2 postes d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe à temps complet

Secteur sportif

- création d'un poste d'Éducateur des Activités Physiques et Sportives principal 2^{ème} classe à temps complet

Grades ou emplois	CAT	Effectifs budgétaires actuels	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à supprimer	Postes à créer	Effectifs budgétaires au 06/01/2015	Dont TNC
SECTEUR SOCIAL								
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	0	0		0	4	4	
SECTEUR MEDICO-SOCIAL								
Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	0	0	1	2	
SECTEUR CULTUREL								
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	C	3	3	0	0	2	5	
SECTEUR SPORTIF								
Éducateur des Activités Physiques et Sportives principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	0	1	2	

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** la création des postes cités ci-dessus;
- **APPROUVER** en conséquence les modifications ci-dessus apportées au tableau des effectifs du personnel communal;
- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la commune (chapitre 012).

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

Plan de titularisation 2015

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

Par délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013, il avait été explicité le cadre du dispositif de titularisation dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire et avait été approuvée la titularisation de 3 agents :

- un agent de catégorie A sur le poste de responsable du développement économique et de la politique de la ville;
- un agent de catégorie A sur la direction des foyers logement;
- un agent catégorie C sur l'entretien et la restauration des foyers logement.

Aujourd'hui, la collectivité propose l'accès à la titularisation d'un agent de catégorie A sur le poste de directeur du pôle communication et culture. Cette proposition a été soumise au CTP du 21 novembre 2014, qui a validé.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **APPROUVER** le plan de titularisation proposé;
- **AUTORISER** l'autorité territoriale à mettre en oeuvre ce plan de titularisation;
- **AUTORISER** l'autorité territoriale à confier l'organisation des sélections professionnelles au centre de gestion.

T. MONNET : « *Je voulais simplement émettre un encouragement aux personnes qui postulent à ce plan de titularisation 2015 en souhaitant que chacune réussisse pour sa carrière et sa vie professionnelle* ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 06/01/2015
Le Maire de Saint-Genis-Laval
Roland CRIMIER